



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 13 MARS 2017

La séance est ouverte à 18 H 40 mn sous la présidence de Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Sont présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Alexis GOVCIYAN, M. Sébastien DULERMO, Mme Claire GANNET, Mme Adeline GUILLEMAIN, Mme Sylvie LEYDET, Mme Gypsie BLOCH, Mme Pauline VERON, Mme Isabelle VUGHT, M. Sylvain MAILLARD, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL.

Sont arrivées en cours de séance : Mme Claire GANNET à 18h45 ; Mme Adeline GUILLEMAIN à 18h52 qui avait donné pouvoir à Mme Claire GANNET ; Mme Claire MOREL à 19h15 qui avait donné pouvoir à Mme Pauline VERON.

Est parti en cours de séance : M. Sylvain MAILLARD, après la DAC 2017-463 en donnant pouvoir à M. Alexis GOVCIYAN.

Sont absents : M. Jean-Baptiste de FROMENT qui donne pouvoir à Mme Gypsie BLOCH ; M. Bertrand LIGER qui donne pouvoir à Mme Isabelle VUGHT.

DÉLIBÉRATION 09.2017.015 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement

Mme Gypsie BLOCH est désignée comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 13 mars 2016.

DÉLIBÉRATION 09.2017.016 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 16 JANVIER 2017.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 16 Janvier 2017 est approuvé.

.../...

INFORMATIONS PAR MME LE MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT SUR LES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE PARIS (CONSEIL MUNICIPAL ET CONSEIL GÉNÉRAL) INTÉRESSANT LE 9^E SANS RELEVER DE LA COMPÉTENCE D'AVIS DU CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Cette délibération concerne les informations sur les prochaines délibérations qui passeront au prochain conseil de Paris, qui intéressent le 9^e sans relever de la compétence d'avis du conseil, avec quatre délibérations : l'une pour l'association Tibériade, une subvention de 25 000 €. Cette association est une belle association qui soutient les personnes vivant avec le VIH et autres maladies chroniques en situation de vulnérabilité sociale et psychique, elle anime un centre d'accueil situé dans le sud de l'Arrondissement au 9 rue Bergère.

La DASES 20G propose une subvention de 3 000 € à une autre association, La Porte-Ouverte qui a pour but de rendre des services d'ordre moral et psychologique en faveur des jeunes et d'une façon plus générale des personnes qui traversent une crise de désarroi et de solitude mettant en péril l'intégrité de leur personnalité, de leur existence, une subvention tout à fait bienvenue.

Deux subventions DASCOS G et DASCOS 15G concernent diverses dotations à des collèges publics parisiens, notamment au collège Gauguin avec le déplacement d'une statue vers la terrasse pour sécuriser la cour du collège. C'est une demande exprimée depuis un certain nombre de mois et Madame le Maire est satisfaite d'avoir obtenu gain de cause. Suivent un certain nombre de subventions toujours pour le collège Gauguin, des subventions d'équipements, du matériel, des imprimantes, des vidéoprojecteurs.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT

Quelques bonnes nouvelles sont à noter : depuis le 1^{er} février, un nouveau camion de livraison vers les cuisines des établissements scolaires du 9^e roule au gaz naturel GNV. Avec Mme Gypsie BLOCH en particulier, l'exécutif a poussé à cette décision de remplacement d'un ancien camion de la caisse des écoles qui roulait au diesel par un nouveau camion qui a mis un petit peu de temps à arriver parce qu'il a été réalisé « sur mesure ». Il fait suite à la généralisation en 2016 du tri des bio-déchets dans les cantines de l'Arrondissement pour leur transformation en gaz naturel. C'est donc avec le gaz fabriqué à partir des déchets que les scolaires trient tous les jours qu'a pu être réalisée l'acquisition de ce camion. La boucle vertueuse est bouclée.

Un deuxième point, toujours pour les enfants mais un peu plus grands, avec la décision de la présidente de la région Île-de-France d'inclure deux cités scolaires du 9^e Arrondissement dans le programme pluriannuel d'investissement de la région, le PPI révisé. Madame le Maire veut souligner l'effort sans précédent de la région pour réhabiliter, reconstruire et prendre sa part dans la rénovation des lycées franciliens. La cité scolaire Edgar Quinet et Jacques-Decour bénéficieront de ce PPI. Il s'agit de 4 milliards d'euros que l'exécutif régional de Mme Valérie PÉCRESSE a voté, le double de la mandature précédente. Un milliard d'euros supplémentaire constituera un plan de maintenance pour les autres lycées qui n'ont pas de besoins aussi criants que peuvent avoir Quinet et Jacques-Decour, mais qui concernera le lycée Condorcet, le lycée Jules Ferry et le lycée Lamartine.

.../...

L'exécutif accompagnera toutes les décisions prises par la Présidente de la région pour une mise en place concrète et rapide des engagements pris avec les proviseurs et les conseils d'administration.

Pour ne pas fermer le volet régional, Madame le Maire indique qu'elle a également eu gain de cause sur le volet transport en commun. Mme Valérie PÉCRESSE a réuni au syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) le 8 mars dernier, un comité de pilotage qui réunissait les maires d'arrondissements. Mme la Maire a obtenu des arbitrages favorables sur les propositions qu'elle avait formulées depuis les derniers mois au terme d'une concertation réelle, concrète, et solide, pilotée par le STIF. Elle a donc eu confirmation que le tracé de la ligne électrique non polluante du Montmartrobus qui portera un autre nom, sera étendu pour desservir le quartier Pigalle - Martyrs. Le tracé n'est pas encore totalement confirmé mais il sera large et répondra au souci de faire rouler dans ce quartier, avec la topographie qui est la sienne, des navettes non polluantes. Enfin, dans le 9^e qui est déjà bien desservi par les bus, une nouvelle ligne 45 reliera le rond-point des Champs-Élysées au Stade de France, en passant par le 9^e.

Le tracé de la ligne 74 restera inchangé, c'était une demande des habitants de la rue Blanche, de la rue de Calais et de la rue de Douai. Là encore, l'exécutif du 9^e a eu gain de cause. La liaison entre le nord du 9^e et la Gare de l'Est sera désormais assurée par la ligne 54.

Madame le Maire salue cette large concertation et les arbitrages favorables de la présidente de région en sa faveur. Elle tient à saluer le travail remarquable des équipes du STIF qui ont remis à plat avec précision et cohérence ce maillage, ce réseau de bus parisien qui n'avait pas évolué depuis les années 50. Des lignes s'étaient superposées. C'est donc une importante concertation qui a été entérinée et les décisions prendront effet en 2018.

Ensuite Madame le Maire annonce un certain nombre de dates à retenir : le 16 mars, le forum Bien vieillir dans le 9^e, deuxième édition ; le 16 mars également à 18h30, une conférence de Neuvième histoire sur Pauline VIARDOT dans le 9^e, en salle du conseil ; le dimanche 19 mars, les élus se retrouveront à 11h30 pour la journée nationale du souvenir et de recueillement, à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, dans la cour de la Mairie ; du 20 mars au 22 avril, l'exposition « Poveri ma belli » dans le cadre du mois italien dans le Neuf, dans les salons Aguado ; un week-end sportif le 25 et le 26 mars avec le Printemps du sport et le dimanche Run My City, des conférences, Drouot formation le 30 mars ; le concert PMO du 02 avril avec la présence de Natalie DESSAY et deux dernières dates à ajouter dans une liste déjà très pourvue : le 22 avril à 10h avec la chasse aux œufs au Square Montholon et le 24 avril à 18h30, le prochain conseil d'arrondissement.

.../...

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ

M. Alexis GOVCIYAN estime utile de rappeler les violences inouïes qui se sont récemment déroulées devant les cités scolaires Jacques-Decour et Lamartine. Sous couvert de prétendue manifestation contre la « violence policière », des collégiens et des lycéens s'en sont pris à ces établissements, lieux d'éducation et de savoir. Ils ont empilés des bacs poubelles devant les portes et y ont mis le feu. De même, les proviseurs ont été agressés et Madame le Maire leur a témoigné tout l'attachement et le soutien du Conseil municipal, en étant personnellement présente sur les lieux, à leurs côtés ainsi que Monsieur le recteur de l'académie de Paris.

Il avoue son incompréhension totale concernant ces actes graves qui visent à incendier un collège ou un lycée et agresser les proviseurs. Cela doit donc être dénoncé avec force et vigueur, c'est ce qui est fait ce soir. C'est uniquement grâce à l'intervention des pompiers de Paris et des équipes du Commissariat du 9^e que les incendies ont pu être circonscrits rapidement. Les proviseurs et leurs équipes ont été pris en charge et les casseurs arrêtés, certains déférés et les autres dispersés. On ne peut pas manquer de s'interroger sur ces manifestations dans les rues de Paris, alors que, comme chacun le sait, le pays est censé être en état d'urgence.

Au titre de la médiation et du respect de l'espace public, l'exécutif mène actuellement une série de rencontres avec plusieurs associations de riverains, comme les piétons des rues de Clichy et de Maubeuge qui souhaitent sécuriser leurs trottoirs face aux incivilités de nombreux deux-roues.

Les habitants de la rue Frochot sont également ses interlocuteurs pour un point sur la situation de la vie nocturne dans cette rue. Une réunion est bientôt prévue parce qu'il faut préparer le printemps et a fortiori l'été dans ces quartiers. Des contacts sont également pris avec la Cité d'Antin, une des nombreuses voies privées de l'Arrondissement pour organiser, là également, le respect de l'espace public.

Pour revenir aux deux roues, alors qu'il y a eu le vote d'un vœu au conseil de Paris il y a quelques mois, il ne semble pas qu'il y ait eu des avancées significatives, c'est ce que disent les riverains, ce qui pose le problème du suivi des délibérations. Il ne suffit pas de voter en conseil de Paris, encore faut-il qu'il y ait un suivi et il pense utile que Madame la Maire le rappelle lors du prochain conseil car les riverains attendent des réponses précises.

Se tiendra également bientôt, avec M. Sébastien DULERMO, une réunion sur le sujet des vendeurs à la sauvette, en collaboration avec les services du commissariat et de la nouvelle circonscription de la DPSP. Il s'agit de mieux articuler les relations entre tous ceux qui agissent pour le respect de l'espace public et de permettre une meilleure coordination des forces disponibles.

.../...

M. Alexis GOVCIYAN est heureux d'annoncer que le processus de réunion et de suivi des groupes de travail du contrat de prévention et de sécurité de l'Arrondissement est mis en place, notamment grâce à la nomination d'un nouveau coordinateur au sein de la D.P.S.P, M. Kévin GRANVILLE qu'il a rencontré avec M. Bruno BERNARD fin février, et avec qui ils vont réunir dès le 24 mars prochain les premières instances concernées.

Enfin, il annonce que la réquisition au titre du plan grand froid du gymnase Gauguin pour accueillir 90 personnes sans abri par la ville de Paris, prend fin le 15 mars.

Madame le Maire remercie M. Alexis GOVCIYAN pour ce rapport tout à fait intéressant sur le mois écoulé, un mois qui a été marqué par des violences inacceptables aux abords des lycées. Ces violences qui lui posent question et doivent poser question aux élus de la majorité et de l'opposition. Pourquoi de jeunes lycéens, voire de jeunes collégiens s'attaquent à leur propre établissement ? L'arrondissement n'a pas eu les mêmes difficultés que le département de la Seine-Saint-Denis, il n'y a pas eu de dégradations à l'intérieur des établissements. Mais ce qu'elle a constaté au lycée Lamartine, au lycée Jules Ferry, au lycée Jacques-Decour, en étant confinée dans les établissements laisse songeur sur la difficulté des échanges. Elle a reçu également en Mairie la semaine dernière un certain nombre de jeunes pour dialoguer, pour échanger. On ne répond pas à la violence par la violence et il est important de garder le fil avec eux. Elle veut croire que c'est une minorité qui entraîne les autres. Elle souligne que l'ensemble des jeunes qui ont commis ces actes ont été poursuivis et ont été arrêtés. Il y a eu 18 interpellations à ce jour, ils ont été interpellés et traduits devant la justice, il y aura des sanctions. Les parents sont également convoqués par les proviseurs et par les chefs d'établissements de ces lycées. C'est une réflexion globale qu'il faut absolument avoir pour l'avenir.

M. Jonathan SOREL, vu la gravité du sujet abordé, veut simplement signaler qu'il s'associe à toutes les condamnations de toute forme de violence quelle qu'elle soit, et qu'il se réjouit que d'une part, les processus de répression puissent suivre leurs cours mais aussi que Madame le Maire engage une autre forme de dialogue et un autre type de réponse. Il pense que c'est nécessaire et apprécie cette démarche. Il veut signaler également et pense que chacun en est d'accord, que les casseurs, ce n'est pas la même chose que les manifestants, et qu'à Paris, les manifestations en l'occurrence se sont plutôt bien passées. Ce qui n'était pas le cas ailleurs, à Angers, à Nantes et dans d'autres villes de France. Des manifestations contre les violences policières se sont mal passées.

À Paris, les manifestations en tant que telles ne se sont pas forcément mal passées mais effectivement, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire preuve de la plus grande fermeté vis-à-vis des violences qui se sont produites dans les lieux de scolarité.

Mme Pauline VÉRON trouve assez étonnant de voir une violence aussi forte. Ils agissaient par petits groupes très mobiles en s'en prenant aux établissements. Elle pense qu'il y a à la fois certains élèves qui ont pu faire preuve de violence en faisant des blocus, mais aussi des élèves extérieurs aux établissements, même peut-être extérieurs à l'Arrondissement qui sont venus aussi, notamment, le jour où la proviseure de Jules Ferry a été agressée.

Elle s'associe aux propos relatifs à la condamnation de ces actes, on ne peut pas accepter que ces lieux, en plus, compte tenu de ce qu'ils symbolisent fassent l'objet de violences de la part de ces jeunes. Elle a eu l'occasion aussi de faire part de sa compassion, en quelque sorte, vis-à-vis des proviseurs concernés et croit qu'il faut rester vigilant parce que ce n'est pas acceptable. Elle croit qu'un certain nombre de jeunes, notamment à Jules Ferry, se sont dissociés, ont écrit des courriers pour dire qu'ils soutenaient leur proviseur et qu'ils ne s'associaient pas à ces actes violents. Elle pense que c'est une bonne chose.

Au sujet de la présence ou non des uns et des autres, elle voulait signaler que cela fait deux fois que le conseil d'école de l'école maternelle Rochechouart a lieu en même temps que le Conseil d'Arrondissement. Elle essaie avec courtoisie de dire à la directrice qu'il lui est difficile d'être présente aux deux. Elle lui répond à chaque fois que comme M. Sébastien DULERMO peut être présent, il n'y a pas de raison de décaler le conseil. Sauf que n'étant pas très nombreux dans l'opposition, il est plus difficile d'adapter l'ordre du jour, elle se doit d'être présente sur tous les sujets mais elle ne veut jamais déplacer les choses.

Mme Pauline VÉRON ne veut pas aller jusqu'à l'affrontement avec elle, elle souhaite dire que c'est un peu dommage, qu'on peut décaler d'une semaine ou de quelques jours. Quand elle essaie de lui expliquer que ce n'est pas parce que M. DULERMO peut y assister que c'est facile pour elle mais elle a l'air d'estimer que c'est à elle de faire l'effort pour pouvoir conjuguer les deux. Pour la prochaine fois, la directrice a fait en sorte que la date soit différente de celle du conseil, mais elle regrette cette attitude, ce qui ne l'empêche pas d'avoir été présente deux fois de suite au conseil d'école de l'école maternelle Valeyre.

Elle demande à Madame le Maire de soutenir son point de vue.

M. Sylvain MAILLARD souhaite ajouter au procès-verbal le fait que les élus s'associent au proviseur, Mme FOURNO, qui a été blessée, 8 points de suture ont été nécessaires il veut donc que l'ensemble du conseil s'associe à cet état de fait intolérable.

M. Alexis GOVCIYAN observe que dans un tel cas, il n'y a pas de majorité - opposition, il n'y a que des élus qui sont indignés, choqués par ces actes. Pour répondre aussi à son collègue M. Jonathan SOREL, il affirme que les manifestants et les casseurs ne sont pas forcément toujours les mêmes. Il y en avait un ou deux dans le 9^e qui venaient d'ailleurs, du 18^e et 17^e, mais qui ont été rapidement identifiés et pris en charge par les forces de police. Mais il ne souhaite absolument pas qu'il y ait amalgame entre jeunes manifestants et casseurs.

.../...

Madame le Maire propose de passer à la DDCT 27 avec un vœu rattaché à ce projet de délibération.

DÉLIBÉRATION 2017 DDCT 27 - APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES MAISONS DE LA VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE DE LA VILLE DE PARIS.

Rapporteure : Mme Isabelle VUGHT, Conseillère d'arrondissement.

V092017.021 VŒU RATTACHÉ AU PROJET DE DÉLIBÉRATION 2017 DDCT 27 - APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES MAISONS DE LA VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE DE LA VILLE DE PARIS.

Rapporteure : Mme Isabelle VUGHT, Conseillère d'arrondissement.

Mme Isabelle VUGHT confirme qu'il y a effectivement à la fois, un projet de délibération et un vœu rattaché, tous les deux portent sur la réforme des maisons des associations qui est présentée.

En préalable, elle affirme que l'équipe municipale du 9^e arrondissement aime les associations et les respecte. Et de ce fait, cette équipe, n'étant pas adepte du « qui aime bien, châtie bien », préfère donner le meilleur aux associations car elles le méritent.

La seconde observation est qu'elle a joué le jeu car le sujet a toujours été présenté comme une concertation. Mme Isabelle VUGHT a participé à la totalité des réunions auxquelles les élus étaient conviés, il n'y avait d'ailleurs pas toujours que des élus à ces réunions. Ils ont travaillé sur le sujet, envoyé des propositions, essayé de se faire entendre par un peu tous les moyens. Et au bout du compte, elle est déçue du résultat de ce qu'elle pensait être beaucoup plus qu'un processus de concertation. Elle s'excuse auprès de Mme Pauline VERON de constater que ce n'est qu'un processus d'information.

Il est vrai qu'on a donné des documents, il est vrai qu'à chaque réunion, Mme Pauline VERON a fait des présentations pour informer de l'évolution du dossier. Il n'y avait pas de compte-rendu mais Mme Isabelle VUGHT a pris des notes, donc elle a pu ramener de l'information à la Mairie mais elle n'a pas considéré que c'était une vraie concertation. Madame le Maire a elle-même adressé un courrier faisant état d'un certain nombre de points préoccupants sur lesquels les élus attendaient des réponses et sur lesquels ils auraient souhaité voir des évolutions. On n'a même pas eu de réponse à ce courrier.

Une observation, c'est qu'au démarrage, cette concertation devait se faire sur deux points : un nouveau règlement ou un tronc commun de règlement des maisons des associations et la création d'un nouveau statut de poste de directeur de la vie associative qui prendrait plus d'ampleur que la simple gestion des maisons des associations.

En réalité, on s'est très vite aperçu que se sont greffées des conséquences de la fusion des arrondissements. Il en est résulté une situation conflictuelle tout à fait justifiée avec des représentants d'arrondissement qui arrivaient aux réunions et auxquels on disait qu'ils n'auraient plus de MDA, qu'elle serait fusionnée avec une autre, et de ce fait changerait de statut, elle n'est plus un équipement de proximité. C'est-à-dire que la ville de Paris récupère la gestion et l'organisation de ces nouvelles maisons des associations.

Le 9^e arrondissement avait des spécificités à faire entendre, en plus d'observations sur le nouveau règlement. Comme spécificité, il a été signalé depuis très longtemps que l'arrondissement dispose de locaux parfaitement inadaptés à une maison des associations. Ils sont chers et effectivement on paie des travaux pharaoniques en plus du loyer. Depuis 2006, c'est-à-dire depuis l'ouverture de cette maison des associations, on a payé 125 000 € par an, multipliés par 11 années, cela fait 1 375 000 €. Mme Isabelle VUGHT invite tout le monde à aller voir la maison des associations pour savoir si vraiment ces travaux sont visibles.

Aujourd'hui les locaux sont éclatés, ils font 200 m² au total, mais un tiers de la surface est en sous-sol et ils sont inaccessibles aux handicapés. Donc, pour le bien des associations, la préoccupation était de trouver un nouveau local ou de profiter d'une fusion avec un arrondissement voisin qui aurait un beau patrimoine et de préférence dont la ville serait propriétaire, qui permettrait d'avoir un lieu d'accueil vraiment valorisant pour les associations.

Cela n'a pas été entendu, le dossier n'a pas avancé, elle en est très fâchée et redoute qu'on la rende responsable du fait que les associations du 9^e ne disposent que de locaux dégradés et inutilisables. Ce n'est pas seulement son diagnostic car le directeur conjoint de la maison des associations du 2^e et du 9^e dit qu'il ne peut pas s'installer dans celle du 9^e. Il n'a jamais vu des locaux aussi dégradés et surtout des locaux qui ne sont pas du tout adaptés à la fonction d'une maison des associations, qui doivent avoir une vraie vitrine sur l'extérieur, qui doivent être accueillants, qui ne doivent pas se cacher parce qu'aujourd'hui la maison des associations du 9^e est celle qui a l'enseigne la plus petite de l'ensemble de Paris.

De plus, le projet consiste d'une part à revaloriser le poste de directeur de la vie associative et citoyenne, mais sur ce point, Mme Isabelle VUGHT, tout en comprenant que la ville suive sa politique de recrutement, considère que ce nouveau fonctionnaire ne doit pas empiéter sur l'autonomie et la liberté d'organisation des arrondissements.

Dans le document, l'exposé des motifs joints à la délibération, page 2 sur 3, il est indiqué « ce nouveau directeur aura pour mission de développer la vie associative et citoyenne dans les arrondissements, de piloter sur le territoire la mise en œuvre et la coordination des actions municipales ». Cela n'est pas contesté, c'est ce que fait la ville pour les associations, mais on ajoute des actions d'arrondissement sur ces thématiques.

.../...

Or, celui qui pilote sur le territoire la mise en œuvre des actions d'arrondissement sur les thématiques de vie associative et citoyenne, celui qui pilote le budget participatif, celui qui organise et forme les associations, c'est le Maire d'arrondissement. Ce n'est pas le directeur de la vie associative et de la participation citoyenne.

Il y a donc ambiguïté sur les fonctions de ce nouveau directeur notamment à cause du budget participatif. La hiérarchie n'a toujours pas été clarifiée, elle s'établit entre le coordinateur des conseils de quartier avec lequel les élus d'arrondissement travaillent et ce fameux directeur.

Sur le second point, les règlements, comme on a fusionné certaines maisons des associations et que d'autres ne le sont pas, on se retrouve avec deux statuts. C'est-à-dire qu'il y a d'un côté des équipements de proximité, ainsi que l'a expliqué Mme Pauline VÉRON à la dernière réunion, des équipements qui restent de proximité lorsqu'il y a une MDA qui s'adresse aux habitants d'un arrondissement et des équipements qui deviennent des équipements municipaux lorsque les MDA sont fusionnées et donc s'adressent aux habitants, aux associations de plusieurs arrondissements. Mme Isabelle VUGHT considère que ce n'est pas correct et que cela rompt le principe d'égalité d'accès au service public des associations.

Sur le contenu du règlement, beaucoup de choses existent déjà. Quand on lit que désormais, on pourra accueillir les conseils de quartier dans les salles des MDA, cela paraît évident et devrait déjà être le cas aujourd'hui. Il y a des choses curieuses sur lesquelles des observations ont été formulées mais il n'a pas été jugé bon d'en tenir compte. Par exemple, il y a la création d'un conseil des nouvelles maisons des associations. Il est prévu d'y représenter les associations, les collectifs, l'équipe de la MDA, les maires d'arrondissements mais la Maire de Paris, les directions de la ville de Paris ne sont pas représentées. Pourquoi, alors que ce sont des équipements qui valorisent les actions en matière d'associations de la ville de Paris.

Sur beaucoup de sujets, il semble que ce document n'a pas été concerté, c'est un document d'information, mais sans retour sur les propositions. Mme Isabelle VUGHT pense qu'il aurait fallu se donner un peu de temps, organiser un CICA sur ce sujet, parce qu'il est très bien de recevoir les associations, les CICA dans les MDA mais le CICA a-t-il lui-même des choses à dire sur les MDA.

Il n'y avait aucune urgence, elle regrette infiniment que cela se soit fait dans la précipitation. À son avis, c'était peut-être plus lié à la fusion des arrondissements centraux qu'à autre chose. Donc c'est la raison pour laquelle, et elle ne lira pas le vœu parce qu'elle a déjà exposé les arguments qui y sont développés, elle propose de voter contre cette délibération.

Madame le Maire la remercie pour avoir aussi clairement exposé le point de vue de l'exécutif municipal du 9^e avec beaucoup de talent et de brio.

.../...

Mme Pauline VÉRON confirme qu'une évolution des maisons des associations va intervenir, puisqu'elles vont devenir les maisons de la vie associative et citoyenne pour accompagner le désir d'engagement des parisiens sous toutes leurs formes et permettre une ouverture aux maisons des associations d'un certain nombre d'associations comme les Junior Associations ou les associations Devenir ou les collectifs ou les conseils de quartier ou les CICA. Il est clairement dit dans le règlement intérieur qu'ils peuvent utiliser les locaux de la maison des associations.

Jusqu'à aujourd'hui, il y avait soit des règlements intérieurs, soit pas de règlement intérieur et des règlements intérieurs qui avaient des règles différentes. Donc cela permet de clarifier vis-à-vis des parisiens qui peuvent accéder à ces maisons de la vie associative et citoyenne, l'objectif étant d'élargir l'accès à ces maisons. Élargir aussi en ouvrant d'avantage les maisons des associations avec 40 heures d'ouverture assurées par les agents au lieu de 35 heures en moyenne, 33 heures dans la maison des associations du 9^e, grâce à un renforcement des effectifs dans les maisons puisqu'on va passer de 54 agents à 64 agents car ils pourront former des binômes de présence dans les maisons.

Actuellement, comme on ne peut pas ouvrir la maison des associations avec un seul agent, cela présentait des difficultés en termes de capacité d'ouverture sur l'ensemble des créneaux horaires. L'objectif est bien de renforcer en personnel pour pouvoir accueillir plus longtemps les associations dans les maisons de la vie associative. L'objectif, ici, est de pouvoir permettre un accès à ces maisons en dehors des horaires d'ouverture, comme pour certains équipements sportifs où l'expérimentation est positive. On se rend compte qu'en responsabilisant certaines associations, en leur confiant les clés de certains locaux, on peut leur permettre de faire des réunions, par exemple de 20h jusqu'à 22h si elles le souhaitent. Et ça se passe bien, l'objectif étant à travers une convention entre la Mairie et cette association de lui permettre d'accéder à la maison des associations sur des plages horaires plus étendues.

L'objectif est aussi de permettre aux associations de pouvoir se réunir pour avoir des activités associatives et non pas que des activités statutaires. Aujourd'hui, les règlements prévoyaient des réunions uniquement pour une assemblée générale d'associations. On s'est rendu compte avec l'expérience qui est menée dans certains arrondissements, que certaines associations pouvaient faire des permanences, donner des cours de français, faire un certain nombre d'activités statutaires qui ne posent pas problème avec les locaux.

Donc ça, cela va permettre un usage beaucoup plus important des salles des maisons des associations. En outre, les maires d'arrondissements ont fait l'objet d'une concertation menée par Mme Pauline VÉRON depuis un an : six réunions avec l'ensemble de tous les élus, quel que soit leur bord politique. L'objet était bien de concerter avec l'ensemble des maires d'arrondissements et Mme Isabelle VUGHT était très présente dans ces réunions. Par ailleurs, elle a organisé une trentaine de réunions avec les agents, avec des associations, avec tous ceux qui utilisent ces maisons des associations pour voir comment on pourrait en faire évoluer l'usage. C'est ce qui se retrouve dans le règlement intérieur proposé ici au vote du conseil d'arrondissement, puis au conseil de Paris.

.../...

Les maires d'arrondissements ont dit avoir besoin de renfort humain parce que la place que prennent la vie associative et la vie citoyenne dans le quotidien de la vie des élus et des habitants est très importante. C'est pourquoi on a souhaité que le directeur de la maison des associations puisse être déchargé de la gestion quotidienne de la maison des associations et que cette gestion quotidienne soit confiée à un cadre B avec deux cadres C, donc plus de personnels dans la maison. Et que le cadre A vienne aider le Maire d'arrondissement dans la mise en œuvre de ses politiques en matière de vie associative et de vie citoyenne, comme cela se fait par exemple pour les services déconcentrés de la DEV ou de la DVD où on a un agent des services déconcentrés. Cela n'existe pas dans le domaine de la vie associative et citoyenne, alors que c'est une politique publique en plein développement.

L'objectif est de pouvoir mettre à disposition de ce cadre A, des équipes d'arrondissement et le Maire d'arrondissement. Mais si dans le 9^e arrondissement, les élus ne souhaitent pas travailler avec ce cadre ou ne souhaitent pas utiliser cette ressource humaine d'un fonctionnaire supplémentaire pour aider à mettre en place des concertations pour aider éventuellement à faire le forum des associations, c'est le Maire qui va décider comment il souhaite utiliser ce cadre A mis à sa disposition, comme les autres cadre A de la ville qui sont déconcentrés. Cela est clairement indiqué dans la fiche de poste du cadre A qui n'est absolument pas le supérieur des coordinateurs de conseils de quartier. Mme Pauline VÉRON l'a rappelé à chaque réunion parce que la question a été posée et elle a pu ainsi être claire sur ce point. Les coordinateurs conseils du quartier relèvent toujours du DGS, de la Mairie, des services de la Mairie d'arrondissement.

Donc aujourd'hui, l'objectif de ce règlement intérieur, qui est un règlement socle, est de proposer un cadre qui va être validé par le conseil de Paris pour qu'ensuite les commissions mixtes d'arrondissement s'en saisissent et puissent l'adapter à ce que le Maire d'arrondissement souhaite pour son arrondissement. Puisqu'ici notamment, ce sera un équipement de proximité, c'est la commission mixte qui décidera si les élus reprennent le règlement intérieur tel qu'il est proposé dans la délibération ou s'ils l'adaptent sur certains points. Ce sera voté en arrondissement. Il y a ensuite une liberté d'usage de ce règlement intérieur, à savoir une proposition d'avoir un certain nombre de choses communes à tous les arrondissements, pour pouvoir ensuite être clairs sur qui peut utiliser les locaux, à quels horaires, pour y faire quoi ? Cela ne permet pas à des associations, par exemple, d'aller voir une maison des associations, de se voir refuser et de pouvoir bénéficier de locaux dans une autre parce que les règlements ne seraient pas clairs.

Concernant la maison des associations du 9^e, qui est une question en dehors du règlement intérieur socle, c'est une proposition de modalité de fonctionnement des maisons des associations. On a déjà eu l'occasion d'en parler il y a un loyer de 120 000 € et ensuite un surloyer pour les travaux qui va s'arrêter. Aujourd'hui, cela va représenter à peu près 47 000 € de loyer pour 200 m².

.../...

Elle ne partage pas l'avis de Mme Isabelle VUGHT et trouve qu'il est excessif de dire que ce sont des locaux totalement inutilisables et dégradés. Elle ne voit pas ce qui permet de dire que ce ne sont pas des locaux pratiques même si une partie est en sous-sol. En comparaison avec d'autres maisons des associations, elle trouve ce point de vue vraiment extrêmement excessif. Ce sont des locaux, notamment ceux sur la rue Victor-Massé, qui sont de plain-pied sur rue avec une vitrine. Il y a une deuxième vitrine sur la rue Pigalle. Elle a du mal à comprendre le mépris pour cette maison des associations.

Mme Pauline VÉRON a dit à Madame le Maire qu'elle est d'accord pour regarder un autre local à condition qu'il respecte le cahier des charges d'une maison des associations, c'est-à-dire une vitrine sur rue. Aujourd'hui, les propositions qui ont été mises sur la table ne correspondent pas au cahier des charges. Elle a bien reçu le courrier avec une proposition nouvelle mais il va falloir un peu de temps pour l'examiner et une réponse sera apportée à cette proposition.

Enfin puisque le vœu évoque la question du numérique et la question du coût, il n'y aura aucun surcoût pour la Mairie d'arrondissement puisque les aménagements qui seront faits dans la maison des associations pour aménager éventuellement les postes de travail ou pour mettre des codes d'accès pour permettre aux associations d'utiliser les locaux le soir, seront pris en charge par la Mairie centrale. Donc cela ne fait pas partie du budget d'arrondissement mais bien du budget de la DDCT centrale.

Concernant le numérique, la Maire de Paris va faire une communication au conseil de Paris, on aura l'occasion d'en débattre, sur la vie associative et sur le soutien à la vie associative et le développement de la vie associative et citoyenne, dans laquelle elle va rappeler un certain nombre de choses qui ont été mises en œuvre ou qui vont être mises en œuvre pour favoriser le développement de la vie associative et notamment la question des locaux. L'expérimentation d'un logiciel va bientôt commencer dans trois maisons des associations à Paris, qui va permettre de pouvoir faire des réservations de salles, de voir s'il y a des salles disponibles dans les autres maisons des associations pour pouvoir renvoyer les personnes qui cherchent une salle vers une autre maison des associations parce qu'il y a des salles de disponible. De tout cela, elle a parlé aux réunions en présence des élus chargés de la vie associative et cela permettra d'avoir accès aux locaux des maisons des associations dans Paris qui représentent aujourd'hui 5500 m² de bureaux et de salles de réunion à disposition des associations. Il faut absolument que les associations s'en servent pleinement, aient connaissance de ces locaux, puissent les réserver à distance depuis différentes maisons des associations. C'est ce qui est en train d'être réalisé.

.../...

C'est donc un plan ambitieux de renforcement des capacités d'accueil des associations dans les maisons de la vie associative et citoyenne car l'engagement associatif est un élément fondamental de la vie parisienne, un facteur de cohésion sociale de participation et de vivre ensemble. Mme Pauline VÉRON, une fois que le règlement intérieur aura été voté par le conseil de Paris, invite les élus à mener une concertation locale pour choisir le règlement intérieur pour la maison des associations du 9^e. Elle croit normal de faire les choses dans cet ordre. Il y a une concertation au niveau parisien pour proposer un cadre global, un socle, le règlement intérieur parisien. Aux élus ensuite avec les associations du 9^e de voir comment faire fonctionner cette maison des associations, cette nouvelle maison de la vie associative et citoyenne, et d'adapter un règlement intérieur qui corresponde à ce qui serait dit par les associations dans le cadre d'un CICA ou d'une réunion associative.

Elle rappelle que cette évolution, cette réforme sera effective au 1^{er} janvier 2018 avec une mise en œuvre progressive à partir de novembre-décembre pour ce qui concerne les fusions des maisons des associations du centre de Paris, les huit premiers arrondissements. Cela laisse le temps d'adapter cette proposition aux spécificités locales, jusque l'été et l'automne pour concerter les associations du 9^e.

Voilà pourquoi elle pense que cette délibération relative au règlement intérieur socle des maisons des associations est une avancée collective pour l'ensemble des arrondissements, pour accueillir beaucoup mieux les associations dans les locaux des maisons des associations, et pourquoi elle votera cette délibération et pas le vœu qui pose un certain nombre de questions auxquelles il a déjà été répondu dans beaucoup de réunions organisées et auxquelles l'exécutif a participé.

Que certaines propositions n'aient pas été retenues, c'est le jeu d'une concertation. L'idée est de retenir l'idée générale et ensuite éventuellement, certaines propositions détaillées des uns et des autres, qui sont prises en compte ou non. On ne retient pas toutes les propositions parce qu'à un moment donné, un cap est fixé, des choses sont tranchées par la majorité dans le cadre d'une réunion de concertation menée avec tous les autres arrondissements. Mme Pauline VÉRON remercie les élus de leur participation aux réunions et de leurs contributions sur ce travail en faveur de la vie associative et des associations.

Madame le Maire s'insurge quand Mme Pauline VÉRON parle de propos excessif de la part de Mme Isabelle VUGHT parce que la question du règlement intérieur ne peut être dissociée de la thématique des locaux et du sujet de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Il s'agit d'un vrai sujet que l'exécutif municipal, avec Mme Adeline GUILLEMAIN en charge de ces questions, considère comme très important. Il faut savoir que ces locaux sont régulièrement fermés pour des problèmes de fuite, pour des problèmes d'avarie. Madame le Maire confirme son indignation face à l'attitude de Mme Pauline VÉRON qui se satisfait que la maison des associations ne soit pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

.../...

Aujourd'hui, il est demandé aux commerces, aux entreprises, à tout le monde de se mettre en conformité avec la loi de 2005, elle ne comprendrait pas pourquoi le bail de la maison des associations qui vient à expiration au mois de mai serait renouvelé. Dans l'état actuel des choses où sont faites un certain nombre de propositions, avec M. Bernard JOMIER pour rendre encore plus accessible les équipements municipaux, Madame le Maire ne comprendrait pas que la ville de Paris décide de le renouveler et ce serait vraiment un très mauvais signal en direction des personnes à mobilité réduite.

M. Sylvain MAILLARD remercie sa collègue Mme Isabelle VUGHT pour son travail et son implication. Il existe un problème concret sur la maison des associations et il se déclare très surpris d'entendre dire qu'elle est aux normes car elle sert d'urinoir public de la rue Victor-Massé. C'est une maison des associations qui est régulièrement inondée, fermée.

Il n'y a pas eu qu'une fuite, il y a eu un incendie, un début d'alarme et il a passé une partie d'un samedi à s'en occuper. Il y a un vrai problème avec la maison des associations, et en même temps, Madame la Maire le rappelait, elle est inaccessible. Il se souvient d'avoir tenu bon nombre de réunions avec les commerçants à qui l'on expliquait qu'il fallait montrer l'exemple alors que le pouvoir public ne montrait pas l'exemple.

Donc il votera évidemment contre, et en même temps demande à Mme Pauline VÉRON de veiller à ce que ces locaux soient changés pour ne pas continuer avec cette maison des associations.

M. Sylvain MAILLARD regrette que Mme Pauline VÉRON ne donne pas l'impression d'avoir vraiment la volonté de changer. L'exécutif compte sur elle en tant qu'élue du 9^e arrondissement pour s'occuper particulièrement de ce sujet.

Madame le Maire s'indigne du fait que Mme Pauline VÉRON insinue que les propositions formulées avec Mme Isabelle VUGHT ne sont pas satisfaisantes. Une salle accessible aux personnes handicapées rue de la Tour-des-Dames va être libre dans quelques semaines. Elle demande solennellement que le bail ne soit pas renouvelé sous peine d'une campagne médiatique. On ne peut pas demander aux commerçants, aux institutions de se mettre aux normes, conformément à la loi de 2005, alors que la ville de Paris continue à renouveler un bâtiment comme celui-là. C'est inacceptable et inexplicable.

Il faut trouver une solution provisoire en attendant. Vu la fréquentation dans la maison des associations par jour, si l'on ne trouve pas 200 ou 300 m² tout de suite, on en prendra 100. On trouve une solution provisoire pour trouver quelque chose d'autre dans 6 mois, dans 1 an. En tout cas, il s'agit d'argent public, et quand on entend Mme Isabelle VUGHT rappeler le coût de 1 375 000 €, en le ramenant au nombre d'associations dans le 9^e, on n'ose même pas faire la division.

M. Alexis GOVCIYAN s'associe totalement à ce que vient de dire Madame le Maire et remercie aussi sa collègue Mme Isabelle VUGHT pour cette présentation qui confirme ce que racontent en général beaucoup d'élus de Paris qui s'inquiètent du manque de concertation tout au long des mois passés et le fait qu'on soit dans un cadre plutôt informationnel et à sens unique. Et ce que dit Mme Isabelle VUGHT est confirmé par d'autres élus qui ont aussi participé à ces réunions.

Il s'interroge également sur la cohérence des actions engagées par la ville de Paris, par Mme Pauline VÉRON et ses équipes. Il croit savoir qu'il va y avoir un rapport de l'inspection générale de la ville de Paris sur la réforme des CICA. Cette réforme n'est pas encore sortie, n'est pas proposée. Donc on fait une réforme du règlement intérieur, et on verra après ce qui va se passer pour les CICA. Il y voit un manque de cohérence et de manque de globalité d'approche et il s'interroge sur la pertinence des politiques publiques lorsqu'il s'agit de ce genre de public éminemment important que représentent les associations.

Enfin, au niveau de l'amplitude horaire, Il croit qu'il y a un accroissement prévu dans les différentes discussions. S'il est d'accord sur tout le reste, au niveau de l'amplitude horaire, il s'interroge et s'inquiète sur la sécurisation des lieux et la manière dont la ville de Paris compte financer cette sécurisation.

Mme Isabelle VUGHT précise quelques points. Ouvrir plus tard les maisons des associations, ouvrir une salle en nocturne, c'est déjà ce qui se fait rue Victor-Massé. On va chercher des clés à la MDA et les gens sont dans la salle de réunion, alors même que la MDA est fermée. Donc cela ne constitue pas une nouveauté.

On n'est pas au conseil de Paris, on est en conseil d'arrondissement du 9^e. Mme Isabelle VUGHT regarde l'intérêt du 9^e et des associations du 9^e. Le projet de règlement et la création de poste de directeur ne répondent pas aux problématiques du 9^e qui sont différentes, ainsi que l'ont rappelé M. Alexis GOVCIYAN, M. Sylvain MAILLARD et Madame le Maire.

Il est dit par Mme Pauline VÉRON que le renforcement du personnel fera une offre de service en plus, mais Mme Isabelle VUGHT constate en tant qu'élue qu'elle ne peut plus obtenir aujourd'hui de la part des MDA la liste des associations qui y sont inscrites. À une demande récente, il a été répondu que ce n'était pas possible, qu'on n'avait pas à l'avoir, que c'était une trop lourde tâche que d'envoyer tous les mois ce qui se faisait habituellement. Cela s'est toujours fait. Maintenant, ce n'est plus possible.

Elle craint donc qu'il ne s'agisse pas d'une simple question de personnel.

Madame le Maire suppose que les coordonnées des nouvelles associations arrivent bien quelque part mais que ceux qui ont la légitimité politique ne l'ont pas alors que d'autres l'ont, ce qui est inacceptable.

Mme Isabelle VUGHT revenant sur les propos de Mme Pauline VÉRON qui reproche : « *vous n'avez pas donné de bonne proposition de nouvelle salle* », elle constate qu'elle a fait une proposition contrairement à la ville. Elle pense qu'il faut aller beaucoup plus loin, elle voulait proposer une concertation alors qu'il n'y a eu aucun vote en réunion. Il n'y a jamais eu de réunion avec un vote des représentants d'associations.

Elle pense qu'il faut totalement dissocier la MDA en tant que telle, c'est-à-dire en service d'accueil de domiciliation, d'accueil du public et des associations, du fait de prêter des salles aux associations. Quand on dit 60 m² c'est beaucoup trop petit, rien n'oblige les associations à aller dans des salles qui sont à la MDA. Des salles à Châteaudun pourraient peut-être mieux être utilisées.

M. CONTASSOT, à la dernière réunion, a beaucoup insisté sur la mutualisation des salles, notamment entre MDA, en disant qu'il y en a qui sont vides tout le temps.

Elle trouve que vouloir absolument avoir de la surface pour avoir des salles, c'est vraiment s'enfermer. Il faut comprendre qu'aujourd'hui, une association n'est pas obligée de se réunir dans la salle de la MDA. On peut même les ouvrir la nuit ou le soir avec des codes. Donc pourquoi absolument chercher 200 m² quand à la MDA du Neuf, 100 m² sont en sous-sol. Il y a deux salles qui font chacune 14 ou 19 m² et encore. Le rapport qualité/prix est exécrable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu présenté par Mme Isabelle VUGHT, Conseillère d'arrondissement.

Est adopté par 11 voix pour et 3 voix contre (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL), le vœu suivant :

Considérant que conformément à l'article L2511-16 du Code général des collectivités territoriales les MDA sont des équipements municipaux dits de proximité transférés à la compétence des conseils d'arrondissement et inscrits ainsi à l'inventaire des équipements dont la liste est arrêtée chaque année par voie de délibération, adoptée par chaque conseil d'arrondissement au cours du dernier trimestre de l'année en cours ;

Considérant que ces dernières semaines les élus d'arrondissements en charge de la vie associative ont été conviés à des réunions d'information sur un projet de réforme ;

Considérant le courrier adressé par la Maire du 9^e arrondissement le 10 février 2017 et relatif au projet de réforme des MDA, demeuré sans réponse à ce jour (cf copie du courrier annexée au vœu) ;

.../...

Considérant que dans ce courrier la Maire du 9^e arrondissement a demandé que le bail de la MDA qui arrive à son terme en mai prochain ne soit pas renouvelé et les locaux de la MDA transférés aux 8-12 rue de la Tour des Dames dans les locaux de Paris Habitat ;

Considérant que la MDA du 9^e fonctionne sans difficulté depuis plus d'un an avec un seul Directeur à temps partiel et un cadre C et que cette configuration ne semble pas justifier le recrutement d'un cadre B et d'un cadre C supplémentaires ainsi que le propose la délibération DDCT27 ;

Considérant qu'à ce jour aucune réunion publique ne s'est tenue dans le 9^e pour informer et consulter les usagers de la MDA quant au devenir de la structure ;

Considérant que le CICA du 9^e n'a été ni informé ni même consulté ;

Considérant que l'évolution des missions des Maisons des Associations ainsi que de leur règlement intérieur auront pourtant un impact direct sur le tissu associatif des arrondissements et sur le service proposé par ces équipements de proximité gérés par les Mairies d'arrondissement ;

Considérant qu'il est essentiel que le Maire d'arrondissement soit réellement consulté et associé à une réforme qui touche un équipement transféré, permettant ainsi de mener une concertation constructive et adaptée aux spécificités de chaque arrondissement.

Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 3 voix pour (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL), sur le projet de délibération DDCT 2017-27.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Sébastien DULERMO annonce qu'il sera bref sur le point propreté car il y a une délibération spécifique dans ce conseil et il présentera également le plan propreté de cette année au conseil du mois d'avril.

Comme indiqué au dernier conseil, trois nouvelles colonnes à verres sont désormais enterrées et en service rue Sainte-Cécile sur la partie piétonne, place José Rizal et place Blanche. À titre d'information, c'est la 8^e colonne enterrée en 3 ans. L'engagement était de toutes les enterrer pour la fin de la mandature, et on en a créé des nouvelles. C'est donc plutôt satisfaisant.

Comme prévu, l'aspiratrice de trottoir est bien arrivée avec un manuel en français comme ce n'était pas le cas au départ, sur les trottoirs Sud du 9^e arrondissement, et notamment sur les grands boulevards. On peut la voir et elle est stationnée et rechargée en Mairie d'arrondissement.

.../...

M. Sébastien DULERMO en parlera lors du plan propreté mais il a le regret d'annoncer que l'arrondissement ne dispose toujours pas de sa DPSP, brigade de lutte contre les incivilités alors qu'on la voit dans tous les articles de presse. Celle du 9^e n'est toujours pas créée. Elle était d'abord annoncée pour la fin d'année, ensuite pour le printemps et maintenant elle est annoncée pour octobre 2017. Sachant que le bail des locaux n'est toujours pas signé et si l'on ajoute les travaux, on peut peut-être espérer l'avoir pour Noël.

DÉLIBÉRATION 09.2017.017 (DFA 2017-23) - SIGNATURE D'UNE CONCESSION DE SERVICES RELATIVE À L'AFFICHAGE D'INFORMATIONS À CARACTÈRE GÉNÉRAL OU LOCAL ET À LA CONCEPTION, FABRICATION, POSE, ENTRETIEN ET EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION À CARACTÈRE GÉNÉRAL OU LOCAL, SUPPORTANT DE LA PUBLICITÉ À TITRE ACCESSOIRE.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

VŒU 09.2017.018 RATTACHÉ (DFA 2017-23) - VŒU À LA MAIRE DE PARIS PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF DU 9^E ARRONDISSEMENT RELATIF À L'INFORMATION PORTANT SUR DES ÉVÈNEMENTS D'ARRONDISSEMENT.

VŒU À LA MAIRE DE PARIS PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF DU 9^E ARRONDISSEMENT RELATIF À L'IMPLANTATION DE DÉFIBRILLATEURS DANS LE MOBILIER URBAIN D'INFORMATION.

M. Sébastien DULERMO indique que la délibération porte sur une nouvelle concession de mobilier urbain d'information que l'on peut voir actuellement dans les rues. Aujourd'hui, 1630 mobiliers urbains d'information sont déployés sur toute la ville de Paris. Le nouveau contrat est pour une concession de 5 ans et concerne les panneaux de 8 m² et autres tailles qui sont remplacés par des 2 m² conformément aux orientations du règlement local de publicité. Ces emplacements sont utilisés à 90 % et les arrondissements ont été consultés et ont donné leur avis.

Ces mobiliers sont censés être moins énergivores, avoir des faces réservées avec plus d'informations. Il est dit qu'il y a de l'innovation même si on pense que ce n'est pas encore suffisant et que l'on aurait pu aller beaucoup plus loin dans le cadre de ce renouvellement, surtout pour une durée de 5 ans. Il fallait plutôt prévoir l'avenir et non pas courir derrière car ils vont être très vite obsolètes au niveau de l'innovation. À ce titre-là, l'exécutif dépose un vœu rattaché qui a été distribué sur table.

Ce vœu demande à la Mairie centrale qu'une partie des annonces faites sur ces panneaux concernent des événements d'arrondissement. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, ou alors si c'est le cas, il faut le demander bien longtemps à l'avance sans certitude de résultats.

.../...

Mme Pauline VÉRON estime que par rapport à la délibération, il y a quand même des avancées très positives pour la ville puisqu'il n'y aura plus de grands panneaux publicitaires dans Paris, puisque tous les grands panneaux de 8 m² vont être supprimés. Cela va diminuer de 40 % la surface des publicités dans l'espace public parisien. La redevance payée par Decaux pour utiliser ces panneaux est quand même d'un bon montant puisque c'est une redevance minimum garantie de 30 millions d'euros par an. Le panneau va être renouvelé, il sera un peu plus esthétique. La consommation d'énergie va diminuer de 30 % et il y aura quelques écrans numériques connectés donc elle croit que tout cela va quand même dans des sens très positifs.

À propos des deux vœux qui sont sur table et envoyés par mail juste avant le Conseil, elle a eu le temps de les regarder. Elle est favorable au vœu sur les défibrillateurs intégrés dans le mobilier urbain d'information mais se demande s'il y a une possibilité juridique de modifier des choses car il existe une concession après appel d'offre, elle ne sait pas si on peut vraiment la modifier mais sous réserve que juridiquement ce soit possible, il faudrait le faire.

L'autre vœu propose que les Mairies d'arrondissement puissent disposer de la moitié de la surface d'affichage dédiée à l'information municipale, notamment les écrans numériques. C'est un système d'affichage qui a vocation à donner de l'information relative aux musées de la ville ou aux grandes campagnes d'information de la Ville de Paris, qui bénéficie aussi aux arrondissements parce que quand on fait une campagne sur le budget participatif, par exemple, elle s'adresse aussi aux habitants du 9^e qui sont concernés par le budget participatif.

Il y a un dispositif qui permet quand même déjà aux Mairies d'arrondissement de pouvoir utiliser ces panneaux pour la communication locale. Manifestement, il mériterait d'être amélioré. Mme Pauline VÉRON s'abstiendra sur le vœu parce qu'elle pense que ces panneaux sont plus faits pour des grandes campagnes d'affichage dans tout Paris en même temps pour avoir un message qui percute. Par ailleurs, il existe des panneaux locaux dans les arrondissements, notamment dans les écoles ou dans les équipements publics qui permettent de faire de la communication plus locale. Donc elle n'est pas convaincue de l'intérêt du partage des panneaux, elle n'est pas sûre que cela soit fait pour ça.

Son groupe votera le premier vœu, s'abstiendra sur l'autre et votera la délibération.

M. Jonathan SOREL n'a plus trop le règlement intérieur en tête mais pense qu'on peut faire un N.P.P.V (ne pas prendre part au vote) car vu les conditions, il n'a pas pu les étudier vraiment ces deux vœux et préfère ne pas prendre part au vote.

M. Sébastien DULERMO intervient sur la partie d'information locale et note que lors du forum des associations, on demande justement l'affichage sur ces panneaux, on ne voit aucune affiche mais quand on se balade dans la rue, quand il y a le forum des associations du 10^e, les affiches du 10^e sont dans le 9^e. C'est quand même assez particulier. Il pense que la méthode est trop lourde et ne fonctionne pas bien actuellement.

.../...

Madame le Maire en déduit que le vœu proposé ce soir est tout à fait pertinent et cohérent, qu'il est important pour l'information et ce n'est pas Mme Isabelle VUGHT qui démentira les habitants du 9^e arrondissement qui demandent que la Mairie de proximité puisse leur apporter toutes les informations nécessaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu présenté par M. Sébastien DULERMO.

Est adopté par 11 voix pour, 2 abstentions (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL), (M. Jonathan SOREL ne prenant pas part au vote), le vœu suivant :

Considérant que les 1.630 mobiliers urbains d'information constituent un réseau de support de communication suffisamment dense pour en diversifier les usages ;

Considérant qu'aujourd'hui l'affichage municipal et la publicité se partagent pour moitié la surface des panneaux d'affichage ;

Considérant que les mairies d'arrondissement, échelon de proximité chargé de l'animation locale, soutiennent ou mettent en œuvre de nombreuses manifestations dans leurs quartiers ;

Considérant qu'actuellement les mairies d'arrondissement doivent faire la demande au service DICOM-affichage six mois avant pour obtenir des faces d'affichage dans l'arrondissement ;

Considérant que les réponses apportées à ces demandes sont au bon vouloir de la DICOM et que les refus sont nombreux et jamais motivés ;

Considérant que l'introduction d'écrans digitaux permet à l'information municipale d'être mieux ciblée en fonction du temps et du lieu ;

Considérant que les seuls écrans digitaux offrent 1,3 million de créneaux de communication, dont 650.000 réservés à l'information municipale ;

Considérant que le protocole technique fourni par l'opérateur précise que les mairies d'arrondissement peuvent être autonomes sur la diffusion de messages digitaux grâce à la création d'un profil dédié à chaque arrondissement sur la plateforme de gestion des campagnes numériques d'affichage municipal ;

Delphine Bürkli et l'exécutif du 9^e arrondissement émettent le vœu que:

- les mairies d'arrondissement puissent disposer de la moitié de la surface d'affichage dédiée à l'information municipale, notamment les écrans numériques.

.../...

Madame le Maire met aux voix le second vœu, c'est un sujet suivi par les élus avec beaucoup d'attention et sur lequel ils sont intervenus auprès du seul candidat de cet appel d'offre, Jean-Claude Decaux qui examine également cette possibilité d'implantation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu présenté par M. Sébastien DULERMO.

Est adopté par 13 voix pour, (M. Jonathan SOREL ne prenant pas part au vote), le vœu suivant :

Considérant que 50 000 personnes décèdent par an en France d'un arrêt cardiaque ;

Considérant qu'une personne atteinte d'une crise cardiaque qui reste sans secours perd jusqu'à 10 % de chances de survie par minute ;

Considérant qu'il est recommandé que soit prévu 1 défibrillateur pour 1000 habitants ;

Considérant qu'un effort de dotation a été impulsé par la Ville de Paris pour mieux équiper Paris en défibrillateurs ;

Considérant qu'en plus du plan d'installation de défibrillateurs devant les pharmacies, il convient d'accroître le nombre de défibrillateurs présents sur l'espace public ;

Considérant que cet effort de dotation peut être encore intensifié en prenant appui sur les 1.630 mobiliers urbains d'information qui représentent un formidable maillage du territoire ;

Considérant que plusieurs entreprises proposent des solutions de mobilier urbain avec des défibrillateurs intégrés à l'exemple de la ville de Boulogne-Billancourt ;

Delphine Bürkli et l'ensemble de l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que :

- suivant l'exemple d'autres municipalités d'Île-de-France, le 9^e soit l'arrondissement-pilote pour expérimenter des défibrillateurs intégrés dans du mobilier urbain d'information afin d'améliorer le quadrillage du réseau de défibrillateurs d'une part, et la visibilité de ceux-ci d'autre part.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DFA 2017-23.

.../...

DÉLIBÉRATION 09.2017.022 (DPE 2017-21) - CRÉATION DE DEUX CYCLES DE TRAVAIL (SAISONNIER ET EN JOURNÉE) POUR DES PERSONNELS OUVRIERS DU STPP ET MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2001 DPE 150-2 DÉFINISSANT LE TRAVAIL EN ROULEMENT « 7H42 ».

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO annonce une délibération technique sur le rythme de travail des agents de la propreté, sujet auquel Madame le Maire est très attachée parce qu'elle intervient très régulièrement en conseil de Paris sur ces sujets-là et directement auprès des agents.

Cette délibération concerne les rythmes de travail des agents de propreté et trois modifications sont proposées. La première modification est la création d'un cycle de travail de soirée entre le 15 juin et le 15 septembre dans les zones très fréquentées pendant l'été. Il y aurait sept ateliers concernés sur la Ville de Paris et le 9^e arrondissement est concerné par ce nouveau cycle de travail.

Les élus avaient déjà été informés lors de leur dernière réunion avec l'adjoint de la Maire de Paris chargé de la propreté. On lui avait fait des remarques dans un courrier resté sans réponse, sauf une réponse parvenue juste avant le conseil d'arrondissement par mail. On voulait surtout savoir quels agents étaient mobilisés en soirée, puisque cet atelier travail est censé avoir un nouveau rythme de travail jusqu'à 23h30 et plus, c'est dans la délibération. C'est un atelier de l'après-midi plus qu'un atelier de soirée.

Il avait été annoncé dès le départ lors de cette réunion avec l'adjoint à la Maire de Paris que cet atelier allait concerner de nouvelles embauches, ce qui faisait très plaisir. On notait quand même que, entre le 15 juin et le 15 septembre, ces agents allaient être mobilisés en soirée mais le reste du temps, on ne savait pas ce qu'ils allaient faire.

Finalement, ce n'était qu'une vaste moquerie puisque ces agents sont exactement les mêmes que ceux de l'après-midi, on leur demande s'ils sont volontaires pour faire de la soirée. Autant dire qu'à ce jour, sur la division propreté du 9^e arrondissement, il y a zéro volontaire pour cet atelier de soirée. Donc, sur le papier cela fait très bien, on doit avoir des agents en soirée mais on n'a pas de volontaire. Actuellement, on ne sait pas qui sera sur le terrain en soirée entre le 15 juin et le 15 septembre.

Alors, il est dit en Mairie centrale que les nouveaux agents et les nouveaux contrats des nouveaux recrutés pourront être finalement réquisitionnés en soirée puisque ça sera dans leurs nouveaux contrats. Sauf que l'on n'aura jamais 10 embauches avant le 15 juin. Pour cette première partie de délibération, on ne sait pas pourquoi elle est là, puisque finalement, sur le terrain, elle ne va pas être mise en place, en tout cas pas dans le 9^e et pas sur du volontariat.

.../...

Ensuite, le deuxième cycle de travail proposé concerne la possibilité de donner aux agents de ne pas travailler sur des horaires décalés. Il s'agit en fait de trouver des solutions aux agents qui ont des situations familiales qui font qu'ils doivent être chez eux soit le matin, soit le soir pour aller récupérer leurs enfants ou autre. C'est plutôt une bonne chose de pouvoir leur donner cette possibilité sur une courte période par exemple avec un souci familial particulier, sur une période de 6 mois ou autre. Donc ces agents seront sur un rythme de travail 8h50-17h qui correspond plus à des horaires de bureau, ce qui n'est pas une mauvaise chose parce qu'on aurait aussi des agents sur l'après-midi et c'est ce qui manque. Donc on est plutôt favorable à cette option de travail là.

Ensuite, la troisième modification officialise le roulement en 7h42. Deux roulements sont possibles : un roulement de 6h15 et un roulement de 9h50. 9h50 c'est extrêmement long pour un agent qui travaille sur le terrain et qui plus est à l'extérieur, notamment pendant les périodes hivernales ou pendant les périodes très chaudes. Cela représente de grosses journées. Donc les agents s'arrangent pour poser des repos compensatoires et en fait, quand ils viennent travailler des jours fériés, ils ont des repos en plus ou quand ils sont appelés pour travailler sur des journées il manque du monde. Donc en fait, ils posent des repos compensatoires pendant les journées longues.

Finalement, cela veut dire qu'ils ne se retrouvent pratiquement à ne faire que des journées courtes ce qui fait que l'on manque de personnes sur la période de 6h15 à 9h50 et le rythme de travail est de 7h42. Quand on lit la délibération, on a l'impression que c'est très bien, que tout agent qui voudra passer en 7h42 pourra le faire, sauf que ce qui n'est pas dit dans la délibération, c'est qu'il faut que la majorité de l'atelier veuille passer à cet horaire de travail. Sinon, il y aurait des responsables sur un rythme à 6h50, d'autres responsables sur un rythme à 9h50 et d'autres responsables à 7h42, l'atelier ne peut pas fonctionner. Donc il faut que tout l'atelier passe à 7h42.

L'atelier sur le Nord-Ouest de l'arrondissement fonctionne comme cela, il y a beaucoup moins d'absentéisme parce que lorsque les agents ont des horaires de travail beaucoup plus respectueux de leur qualité de vie, cela fonctionne plutôt bien, ils sont contents, ils en font part à leurs autres collègues sur les autres ateliers.

On souhaiterait essayer de faire passer celui de l'avenue Trudaine qui est le 9/4 en 7h42. Mais il faut que tout l'atelier, ou au moins une majorité de cet atelier saisisse cette occasion. Les autres personnes qui ne voudraient pas suivre ce rythme de travail seraient alors basculées vers d'autres ateliers. Sauf que ce n'est pas dans la délibération et quand on la lit, on a l'impression que chaque agent pourra choisir son rythme de travail, c'est un peu mensonger.

Malgré ces réserves évoquées aujourd'hui, l'exécutif va proposer un avis favorable à cette délibération, tout en posant des questions. Madame le Maire a reçu un mail qui va arriver également par courrier, notamment sur la partie entre le 15 juin et le 15 septembre. On pense finalement que c'est mentir nettement aux parisiens de dire que leur rue sera nettoyée en soirée, alors que c'est sur la base d'un volontariat et qui plus est d'un volontariat inexistant dans le 9^e et probablement ailleurs.

.../...

Madame le Maire félicite M. Sébastien DULERMO pour sa maîtrise de ce dossier et pour sa persévérance qui a permis d'avoir une première réponse quelques minutes avant ce conseil d'arrondissement. Elle voudrait préciser ou appuyer la première partie de l'argumentation. On ne trouve pas de volontaire en soirée et pour cause, la moitié des agents habitent en province et le dernier train part à 20h30-21h maximum, donc ces personnes ne peuvent pas travailler jusqu'à 23h30 et compte tenu de leur indemnité, aller à l'hôtel et repartir le lendemain matin chez elles, il y a effectivement une vraie difficulté.

Alors quand on parle de 10 agents, encore faut-il qu'ils habitent à Paris ou en petite couronne. Compte tenu de leur traitement de fonctionnaires, il est toujours extrêmement difficile pour eux d'habiter près de leur lieu de travail. C'est un vrai sujet mais si on veut en faire une priorité, il faut s'en donner les moyens. Madame le Maire rappelle que depuis 3 ans, elle estime que la sécurité, la propreté, le respect de l'espace public sont des priorités qu'une municipalité doit assurer. L'exécutif émet un avis favorable malgré de très fortes réserves sur la mise en œuvre de ce cadre et des mesures annoncées.

Mme Pauline VÉRON indique que son groupe votera cette délibération qui a pour objectif d'adapter les horaires à la réalité de la vie parisienne qui a évolué. On voit bien qu'il y a beaucoup plus de parisiens dans l'espace public le soir qu'autrefois, notamment des jeunes. L'objectif est bien d'adapter les horaires en ayant plus de balayeurs dans la journée et en soirée. Effectivement, on peut rencontrer dans les faits des difficultés pour un certain nombre d'agents de pouvoir travailler sur ces horaires-là mais cela le permet pour ceux qui pourront le faire sur la base de volontariat. C'est une bonne chose d'adapter les services aux besoins.

Madame le Maire rappelle la situation en 2014, avec des agents qui ne travaillaient que le matin et une petite poignée l'après-midi, essentiellement appelés sur le quartier des grands magasins. En tant que Mairie d'arrondissement avec M. Sébastien DULERMO et la direction de la propreté du 9^e arrondissement, l'exécutif gère depuis 2014 la pénurie d'agents. À l'échelle d'un arrondissement de 60 000 personnes, avec une population qui triple dans la journée, c'est dérisoire.

Les résultats sont là et Paris, de l'avis unanime de beaucoup de visiteurs et de parisiens, est malheureusement sale. Il faut vraiment trouver des moyens et donc l'exécutif donne un avis favorable à cette délibération parce que le cadre semble bon mais reste très réservé sur la mise en œuvre. Il continuera à être persévérant et à monter au créneau sur ce sujet autant que nécessaire.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DPE 2017-21.

.../...

DÉLIBÉRATION 09.2017.023 (DEVE 2017-33) - MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE SUBVENTIONNEMENT EN NATURE SOUS FORME DE DISTRIBUTION DE LARVES DE COCCINELLES AUX PARISIENNES ET PARISIENS.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO explique qu'il s'agit d'approuver un principe de distribution de coccinelles pour les détenteurs d'un permis de végétalisation. La distribution se déroulera à la maison du jardinage dans le 12^e arrondissement au printemps 2017. Cette campagne de communication a pour objet de diffuser les pratiques écologiques de jardinage que l'on aimerait que les détenteurs de permis de végétaliser puissent mettre en œuvre. Si vous ne le savez pas, les coccinelles se nourrissent de pucerons. C'est pour cela que cela a été mis en œuvre, c'est vraiment bénéfique pour les plantations. L'exécutif donne un avis favorable.

M. Jonathan SOREL indique que, au-delà du côté un petit peu cocasse de la délibération, tout ce qui contribue à soutenir les processus de nature en ville sont bons. Il ajoute qu'il ne s'agit pas de n'importe quelle coccinelle. L'exposé des motifs précise que c'est une race de coccinelle qui est la plus résistante et la plus forte vis-à-vis des pucerons. Il pense que c'est le rôle des élus de faire savoir cela. Dans la période actuelle, il est toujours sympathique d'avoir des politiques publiques un peu légères et enthousiastes. Il faut savoir aussi que le lâcher de coccinelles ne doit se faire qu'à température entre 10 et 20° et au printemps avec des conditions pour qu'elles puissent survivre. Il votera pour cette délibération.

Mme Isabelle VUGHT observe qu'une ville riche peut effectivement s'offrir 10 500 € de coccinelles. Il faut aussi prévoir les pucerons puisqu'il faut qu'elles se nourrissent. Elle a été soumise à une invasion de coccinelles, c'est vraiment épouvantable, on en trouve partout : dans la nourriture, dans les lits. Quand elles meurent, ça fait des grosses taches rouges.

Madame le Maire suggère en ironisant de mettre en place un comité de pilotage de suivi de la coccinelle (!).

Mme Isabelle VUGHT revient sur les permis de végétaliser. Il se trouve que dans le quartier où elle réside, deux permis ont été donnés sur deux arbres en haut de la rue des Martyrs, presque au coin du boulevard Rochechouart. Elle pense que ce sont des permis pour des constructions en bois d'à peu près 10 cm sur 5.

Les gens ont dû mettre des graines, des petites choses y poussent. Ils sont obligés de mettre des panneaux pour dire : « pitié, pas de mégots ou poussez vos motos » parce que forcément ils sont dans les pots d'échappement. Il y a un moment où l'on tombe quand même dans le gadget. Il y a aussi des gens très gentils qui sont en train de peindre des petits pots en bois avec des peintures de couleur, rue Bourdaloue, dans lesquels ils ont planté de très jolies pensées. C'est joli au pied d'un arbre. Maintenant, ils ont mis un petit bâti en bois, ils peignent comme ça pour faire un en rouge, un en bleu...

.../...

Alors, eux aussi sont un peu gênés parce qu'un homme qui vend des légumes s'installe tous les soirs et installe ses planches dessus. Mme Isabelle VUGHT juge cela très mignon mais se demande s'il s'agit du village des Schtroumpfs ou autre chose. Elle constate que Paris est une ville qui a beaucoup d'argent à dépenser.

Madame le Maire espère avancer sur ce sujet pour peut-être revenir un jour sur ce dispositif si effectivement l'expérience qui a eu lieu à Strasbourg et dans d'autres villes a été malheureuse. L'exécutif va donner un avis favorable à cette délibération avec les réserves exprimées.

A propos de petites bêtes, Madame le Maire expose qu'il y en a une qui l'agace et sur laquelle il faut mettre les moyens pour des raisons de propreté, ce sont les rats. On a encore été obligé de fermer les squares. Elle a entendu les annonces de la veille dans le JDD, mais il faut vraiment mettre les moyens pour trouver une solution, aujourd'hui ce n'est absolument pas satisfaisant. Il y a une invasion de rats à Paris, qui ne concerne pas évidemment que l'arrondissement mais qui concerne absolument tout Paris. Les mesures prises ne sont pas du tout satisfaisantes.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DEVE 2017-33.

DÉLIBÉRATION 09.2017.024 (DEVE 2017-48) - MISE À DISPOSITION DE SERVICES ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE PARIS ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC PARIS MUSÉES – CONVENTION RELATIVE À L'ENTRETIEN DES JARDINS DES MUSÉES.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO expose que la présente délibération concerne une nouvelle convention qui définit les modalités et la mise à disposition de services et de moyens pour l'entretien des jardins des musées. Le 9^e est concerné par le jardin du Musée de la vie romantique pour lequel la convention prévoit que la DEVE effectuera un contrôle sanitaire annuel des arbres donc un bilan phytosanitaire de ces arbres. Il propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DEVE 2017-48.

DÉLIBÉRATION 09.2017.025 (DEVE 2017-55) - APPROBATION DE LA STRATÉGIE PARISIENNE DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE DES ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES – ADOPTION D'UNE NOUVELLE CHARTE RELATIVE À LA TÉLÉPHONIE MOBILE ET CRÉATION DU COMITÉ D'ORIENTATION DE L'OBSERVATOIRE MUNICIPAL DES ONDES.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO indique qu'il s'agit d'une nouvelle charte de la téléphonie mobile sur laquelle il propose de donner un avis favorable. L'avancée principale est le passage de la valeur limite d'exposition de 7 V/m à 5 V/m en sachant que la très grande majorité est plutôt en deçà des 1 V/m.

.../...

À noter que dans cette même charte, les dossiers d'information sur les antennes seront adressés aux maires d'arrondissements concernés, mais aussi aux maires dont l'arrondissement est situé à moins de 100 m, c'était une des demandes Madame le Maire par un vœu en conseil de Paris. Les élus avaient été confrontés à ce sujet sur le secteur Amsterdam où une antenne devait être posée du côté 8^e et des riverains les avaient alertés. Madame le Maire avait organisé une réunion en Mairie d'arrondissement.

Mme Pauline VÉRON rappelle que depuis 2003, la Ville de Paris s'est dotée d'une charte qui présente un engagement réciproque entre la ville et les opérateurs de téléphonie mobile pour qu'il y ait un seuil d'exposition aux ondes à Paris qui soit inférieur à la réglementation nationale. On était déjà à 7 V/m depuis 2012 et avec cette charte Paris devient la ville d'Europe dans laquelle le seuil d'exposition aux ondes avec 5 V/m est le plus bas. Aujourd'hui cette charte protège les parisiens même si aucune donnée scientifique ne prouve véritablement que ces ondes des antennes soient nocives et n'est donc pas étonnée qu'elle soit votée à l'unanimité.

Par principe de précaution, la ville a souhaité imposer des seuils beaucoup plus bas que le seuil national. C'est une avancée très positive pour les parisiens, sachant que par ailleurs, il y a un observatoire et une procédure pour faire faire des mesures dans les appartements ou dans les espaces ouverts. C'est une nouveauté qui permet aux parisiens de saisir les services de la ville et de faire mesurer chez soi gratuitement le niveau d'exposition aux ondes, ce qui est quand même un service public assez positif.

Bien sûr son groupe votera pour.

M. Jonathan SOREL indique également un vote positif. C'est un sujet compliqué et il a fallu du temps et beaucoup de concertation pour arriver à travailler sur ces nouvelles chartes. Il se réjouit que l'on soit dans l'application d'une sorte de principe de précaution. C'est un sujet sur lequel on a encore beaucoup de choses à découvrir. Il ne s'agit pas de tout bloquer mais il s'agit d'appliquer une formule de précaution et d'avoir des exigences vis-à-vis des populations pour que ça soit encadré à minimum. On est dans une sorte de progrès et il apporte son soutien à cette délibération.

Madame le Maire est elle aussi satisfaite d'un certain nombre d'avancées. C'est un sujet très compliqué qui peut être anxiogène parce que des questions légitimes se posent sur la santé publique. Il faut faire preuve de prudence. Elle se déclare satisfaite de l'abaissement de niveau des champs pour les fréquences de téléphonie mobile et remercie M. Julien BARGETON d'avoir pris en compte son vœu sur l'information des maires d'arrondissement qui peuvent être concernés par des projets d'antennes sur un territoire voisin. Ça a été le cas et M. Sébastien DULERMO l'a rappelé, sur la rue d'Amsterdam où sa collègue du 8^e avait émis un avis favorable, et après instruction du dossier, après la concertation mise en place à la Mairie du 9^e, et en parlant avec les services de la ville et M. Julien BARGETON, cette antenne n'a finalement pas été installée.

.../...

Madame le Maire déposera cependant plusieurs amendements avec Mme Gypsie BLOCH et M. Jean-Baptiste de FROMENT parce qu'elle est inquiète du fait de deux articles qui permettent de ne pas solliciter l'avis des maires d'arrondissement sur certains dossiers. Elle préfère en effet qu'on lui demande d'intervenir et de donner son avis dans des délais extrêmement courts plutôt que de ne rien demander du tout quand c'est sur le territoire du 9^e ou sur un périmètre très proche de l'arrondissement.

Elle insiste également sur la nécessité de disposer d'une cartographie complète des établissements sensibles. On s'est aperçu sur le dossier de la rue d'Amsterdam que tous les établissements sensibles n'étaient pas mentionnés. Sur un autre projet d'antenne, la Maire de Paris n'a pas souhaité suivre l'avis des riverains ni des élus au 43, boulevard de Clichy. Madame le Maire du 9^e avait donné un avis défavorable parce qu'une crèche associative n'était pas mentionnée sur la cartographie. L'antenne était à moins de 150 m et les habitants se sont mobilisés, les élus ont organisé en mairie une réunion de concertation qui s'est très mal passée avec l'opérateur. La commission de concertation de la téléphonie mobile, l'avis de la Maire de Paris n'ont pas été le même que le leur, Madame le Maire le regrette vraiment. Elle souhaite vivement que les demandes d'arrondissement soient prises en compte parce que les mairies de proximité connaissent leur territoire. Elle voudrait qu'en cas de forte opposition des habitants, même si les opérateurs respectent la charte, puisqu'il peut toujours y avoir des interprétations comme c'était le cas au 43 boulevard de Clichy, les élus aient le pouvoir de ne pas autoriser ces antennes.

L'exécutif émettra un avis favorable avec les deux amendements qui seront défendus au prochain conseil de Paris avec Mme Gypsie BLOCH et M. Jean-Baptiste de FROMENT.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DEVE 2017-55.

DÉLIBÉRATION 09.2017.026 (DEVE 2017-60) - MISE À DISPOSITION DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT DE « KITS DE JARDINAGE » POUR ACCOMPAGNER LES PARISIENS VÉGÉTALISANT L'ESPACE PUBLIC.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO explique que la Mairie de Paris mettra à disposition des Mairies d'arrondissement 200 kits de jardinage pour les détenteurs de permis de végétaliser. La Mairie d'arrondissement devra organiser le prêt de ces kits auprès des détenteurs.

Il propose de donner un avis favorable à cette délibération et pense que ces kits pourront notamment aider à accompagner les activités dans le jardin vertical et le potager vertical présents dans la cour de la Mairie et un futur jardin partagé à la place du boulodrome Valeyre.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DEVE 2017-60.

.../...

DÉLIBÉRATION 09.2017.027 (DEVE 2017-63) - COMMUNICATION SUR LE LANCEMENT DE DEUX APPELS À PROJETS RELATIFS AUX JARDINS PARTAGÉS.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO indique que le 9^e arrondissement n'est pas encore concerné par cette communication car il n'a pas encore de jardins partagés. Il y en aura bientôt un qui se situera à Valeyre. Ce sont donc deux appels à projet à destination de jardins partagés parisiens : un appel à projet « accueillir au jardin » qui récompense les projets qui viseront à améliorer les conditions d'accueil dans ces jardins. Un autre appel à projet « récupérateurs d'eau » qui récompensera les jardins qui s'engagent à récupérer tout ce qui est eau pluviale. Les associations ont jusqu'au 27 mars 2017 pour y répondre.

Le 9^e arrondissement sera concerné pour les appels à projet s'il y en a l'année prochaine. Il n'y a pas de vote car c'est juste une communication.

DÉLIBÉRATION 09.2017.028 (DEVE 2017-64) - LABELLISATION ARBRES REMARQUABLES DE CERTAINS SUJETS DU PATRIMOINE MUNICIPAL – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION A.R.B.R.E.S.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO expose que ARBRES est une association dont l'acronyme signifie : Arbre Remarquable Bilan Rechercher Études et Sauvegarde. Constituée en 2000 elle a créé un label national, *Arbres remarquables de France* afin de les préserver et de les protéger. La présente délibération a pour objet de proposer six sujets individuels et trois ensembles arborés à la labellisation. Le 9^e est concerné par un arbre, un pterocarya situé dans le Square d'Estienne-d'Orves.

Il propose de donner un avis favorable à cette délibération.

M. Jonathan SOREL donne une explication de vote qui sera encore une fois favorable. Revenant à la communication précédente, il déclare qu'il est vrai que la Ville de Paris est une ville qui a de l'argent et que l'on pourrait croire que cette communication relève du luxe, de la qualité de vie pour les bobos.

Il ne veut pas utiliser des mots un peu valises, un peu vides du genre « vivre ensemble » etc. Mais il pense qu'il y a quand même une vraie fonction sociale derrière toutes ces questions de nature en ville. Par exemple, à propos des jardins partagés, il invite chacun à visiter ce qu'on appelle les « jardins d'insertion » où jardiner ou faire pousser des choses a une vertu thérapeutique et une vertu sociale extrêmement puissantes chez des gens qui sont en décrochage. Cela pourrait faire l'objet d'un nouvel appel à projet. Faire pousser quelque chose redonne confiance en soi. Là, il y a un appel à projet qui vise à ouvrir plus ces jardins vers l'extérieur, c'est une bonne chose et peut-être qu'à l'avenir, on pourra aussi, avec la Ville de Paris, renforcer la vocation sociale. Il y a effectivement ce qui peut apparaître comme de la qualité de vie pure, il y a aussi un usage profondément social qui peut être fait de ces politiques publiques environnementalistes.

.../...

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DEVE 2017-64.

DÉLIBÉRATION 09.2017.029 (DAC 2017-601) - APPPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À CONSTANTIN GUYS 80 RUE DE PROVENCE (9^e)

Rapporteure : Mme Claire GANNET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Claire GANNET indique que la délibération a pour objet l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Constantin Guys sur l'immeuble situé 80 rue de Provence où Constantin Guys passa les derniers jours de sa vie. L'apposition de cette plaque serait un bel hommage à une grande figure parisienne du 19^e siècle. Cet artiste était un ami de Baudelaire. Il a inspiré d'ailleurs de nombreux personnages de l'écrivain, notamment dans le *Peintre de la vie moderne*, il est beaucoup question de Constantin Guys.

Ce peintre et dessinateur fut également le dédicataire du poème *Rêve parisien* du même Charles Baudelaire qui sera également bientôt honoré rue Jean-Baptiste-Pigalle où il a vécu. Il reste de Constantin Guys des centaines de dessins conservés partout en France dont une importante partie au musée Carnavalet. Ces dessins sont un véritable témoignage de la vie des parisiens au 19^e siècle et conservent aujourd'hui une véritable valeur historique.

Elle invite à soutenir cette délibération qui met à l'honneur un artiste qui a beaucoup apporté à Paris, et plus particulièrement au 9^e arrondissement dont il est une partie de la mémoire.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DAC 2017-601.

DÉLIBÉRATION 09.2017.030 (DAC 2017-667) - SUBVENTIONS (925.000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 30 SOCIÉTÉS ET 1 ASSOCIATION.

Rapporteure : Mme Claire GANNET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Claire GANNET annonce que la présente délibération a pour objet l'attribution d'une subvention à hauteur d'un montant global de 925 000 € auprès de 31 établissements cinématographiques que gère Paris. Trois du 9^e arrondissement sont concernés par une subvention.

Cette subvention concerne à la fois le Louxor qui certes est basé dans le 10^e mais dont le siège social est rue des Martyrs, ce qui impliquera à inclure désormais le Louxor dans le Pass Culture du 9^e, les Cinq Caumartin et le Max Linder.

.../...

Ces cinémas participent pleinement au maintien d'une programmation art et essai qui représente une richesse indiscutable dans l'offre cinématographique parisienne, en plus à des endroits relativement complémentaires du 9^e arrondissement. Pour valoriser leur particularité, les élus avaient déjà, dès le début du lancement du Pass Culture, souhaité inclure le Max Linder et les Cinq Caumartin dans l'offre proposée aux habitants du 9^e. Ils ont également pour devoir de les soutenir et de veiller à leur développement en continuant comme chaque année à subventionner leur action au titre du budget 2017.

Le Louxor, dont les élus sont également très proches, puisqu'ils étaient récemment à la première de *Chocolat* tourné rue Pierre Semard dans le 9^e arrondissement, avec Omar SY. Donc le Louxor bénéficiera d'une subvention de 30 000 €, les Cinq Caumartin d'une subvention de 20 000 € et le Max Linder une subvention de 35 000 €.

Toutes sont légèrement en dessous des sommes que les cinémas ont sollicitées, notamment pour les Cinq Caumartin qui espéraient une subvention de 50 000 € mais les subventions restent identiques aux sommes versées lors des trois derniers exercices budgétaires.

Mme Claire GANNET invite à voter en faveur de cette délibération qui témoigne du soutien indéfectible de la Mairie aux cinémas indépendants.

Madame le Maire précise que les scolaires du 9^e arrondissement vont au Louxor. C'est un bel endroit qu'il faut vraiment valoriser davantage car même s'il se situe de l'autre côté du trottoir côté 10^e, elle considère qu'il rayonne pleinement dans l'arrondissement.

Mme Pauline VÉRON signale que son groupe votera ces deux subventions à ces deux cinémas d'art et d'essai, qui sont des subventions annuelles qui permettent, comme cela a été rappelé, à ces cinémas de proposer une programmation plus diversifiée, plus culturelle et d'ainsi offrir une offre de cinéma diversifiée dans Paris et notamment dans le 9^e arrondissement.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DAC 2017-667.

DÉLIBÉRATION 09.2017.031 (DAC 2017-463) - SUBVENTIONS (19.400 EUROS) À DIX-NEUF COMITÉS D'ARRONDISSEMENT DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGÉRIE, MAROC, TUNISIE.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN note ce soir un conseil très consensuel en termes de délibération. Celle-ci concerne la FNACA qui joue un rôle important au niveau du maintien et du développement de la transmission de la mémoire, notamment de cette période, avec le président et le vice-président, M. Jean-François NEUDIN et M. Claude SENINGE et tous leurs camarades qui œuvrent pour la mémoire de cette période, mais plus généralement à la mémoire de la seconde guerre mondiale pour en faire quelque chose de vivant et qu'un travail soit fait de manière permanente.

.../...

On ne peut que les remercier, Madame le Maire va les recevoir le 19 mars, ils sont présents à chaque cérémonie d'autant plus que des liens ont été instaurés grâce à sa mobilisation entre la FNACA et l'UNC, tout cela participe au travail de mémoire et qui dit mémoire dit présent et futur.

Mme Pauline VÉRON indique que son groupe votera cette subvention de 1 000 € au comité du 9^e arrondissement de la FNACA. Ces anciens combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie représentent le soutien de la Ville de Paris au travail de mémoire qui vient d'être souligné et permet d'assurer les cérémonies au côté des élus. Elle trouve le comité local particulièrement actif et sympathique, qui fait un effort de pédagogie et de transmission vis-à-vis des jeunes. Les élus de l'arrondissement ne peuvent que s'en féliciter.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DAC 2017-463.

Madame le Maire annonce le dossier relatif à la subvention à l'association des commerçants Caumartin pour les illuminations de fête de fin d'année 2016. Étant en mars 2017 les délais sont raisonnables, il y a une nette avancée sur la présentation des subventions aux associations. Elle précise pour l'assistance qu'il fallait attendre parfois un an avant que les associations ne récupèrent l'argent pour les illuminations. Madame le Maire avec M. Alexis GOVCIYAN a honoré il y a quelques jours les commerçants de l'association Caumartin, en remettant les insignes de l'ordre du mérite à son président historique, M. Alain HAMMAMI, le pharmacien de la rue Caumartin, c'était un moment particulièrement émouvant.

DÉLIBÉRATION 09.2017.032 (DAE 2017-109) - SUBVENTION (4.100 EUROS) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ACAPS CAUMARTIN POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN DE FÊTES FIN D'ANNÉE 2016 (9^E).

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET note que la subvention est en très nette baisse par rapport à l'année dernière, puisqu'elle passe de 7 600 € en 2016 à une subvention de 4 100 €. Cette baisse s'explique par celle du budget illumination de cette association de commerçants de la rue Caumartin qui est passé de 26 000 € à 14 000 €.

Elle aimerait croire que cette association a trouvé les moyens de faire mieux ou aussi bien en matière d'illumination avec moins d'argent. Néanmoins, elle ne peut manquer de s'inquiéter du fait que cette baisse ne soit le reflet d'une baisse d'activité de l'association des commerçants de la rue Caumartin qui, à l'instar de leurs homologues à travers Paris, sont toutes dans des situations difficiles souvent pour des raisons qui ne dépendent pas de leur volonté.

Néanmoins, elle invite à voter cette subvention pour aider cette association et l'encourager à continuer à illuminer la rue Caumartin.

.../...

Mme Pauline VÉRON explique que la règle à la Ville de Paris est de subventionner 29 % de la dépense de l'association pour ces illuminations. Donc à partir du moment où l'association consacre un budget moindre pour les illuminations, forcément la subvention de la ville baisse puisque c'est un pourcentage de subvention qui s'applique. Donc c'est automatique en fait, 29 % des dépenses qui sont subventionnées par la Ville de Paris.

Donc la baisse dépend du montant de la subvention. Elle ne sait pas si l'association a fait cette année moins d'illuminations ou a décidé de les faire autrement. Mais en fait, c'est un chiffre qui s'applique automatiquement. Son groupe votera pour cette subvention.

Mme Sylvie LEYDET note que, pour une fois, la subvention est arrivée très vite mais de mémoire, les années précédentes, les associations attendaient parfois un an. Ce n'est pas facile pour les associations de courir après les subventions, ce n'est pas leur objectif.

Madame le Maire demande à être très vigilant avec les commerçants qui participent vraiment à la vitalité et au dynamisme d'un quartier, ce qui est le cas rue Caumartin.

M. Alexis GOVCIYAN intervient en tant que référent du conseil de quartier Opéra-Chaussée d'Antin. Effectivement, des commerçants de cette rue se sont inquiétés, se sont plaints les années précédentes sur ce manque de suivi et de réactivité en termes de subvention. Je pense qu'ils peuvent faire plus et mieux mais il faudrait pour cela que la Ville de Paris les soutiennent, qu'elle soit en situation de réactivité et d'accompagnement et pas seulement en tant que financeur d'un pourcentage.

Mme Sylvie LEYDET confirme qu'il faudrait qu'ils se sentent plus soutenus par la Ville de Paris.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DAE 2017-109.

DÉLIBÉRATION 09.2017.033 (DU 2017-66) - CESSION À AXIMO DE 44 LOTS DE COPROPRIÉTÉ PRÉEMPTÉS PAR LA VILLE DE PARIS EN VUE DE RÉALISER DES LOGEMENTS SOCIAUX (2^E, 9^E ET 17^E).

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET expose que la Ville de Paris a récemment exercé son droit de préemption sur 23 logements situés dans le diffus. Trois logements du 9^e arrondissement ont été préemptés à cette occasion afin d'être conventionnés en logements sociaux. Deux logements sont situés 12 rue Lamartine et un logement est situé au 23 rue du Faubourg-Poissonnière.

.../...

Elle réaffirme l'opposition de l'exécutif à la création de logements sociaux dans le diffus car cela crée des difficultés de gestion et d'accompagnement des locataires, mais surtout les trois logements préemptés dans le 9^e sont des logements de 50 m², des logements de petite taille que la Ville de Paris a donc confisqué au marché locatif privé pour des questions de statistique.

Pour ces raisons, elle propose un avis défavorable à la cession de ces logements à la société AXIMO.

Madame le Maire insiste sur la cohérence de l'exécutif qui depuis 3 ans marque son opposition à la préemption dans le diffus. Le 9^e arrondissement n'était pas concerné jusqu'alors, c'est chose faite par la Ville de Paris qui souhaite un rééquilibrage à marche forcée pour faire fuir encore plus les classes intermédiaires, les classes moyennes et les investisseurs de Paris.

Mme Claire MOREL indique que son groupe votera pour cette délibération car trois logements dans le 9^e, elle n'appelle pas ça vraiment une marche forcée. Il y a une loi à respecter qui est une loi qui demande à ce qu'il y ait 25 % de logement social d'ici 2025 et l'objectif est de rééquilibrer dans certains arrondissements puisque des arrondissements ont plus de 30 % de logements sociaux. Il paraît logique que chacun prenne sa part. Elle ne reviendra pas sur l'objectif fixé depuis 2001 de construire et financer du logement social pour loger les parisiens, y compris les familles moyennes, et de rééquilibrer sachant qu'on est à peu près à 7 % de logements sociaux dans le 9^e. Trois logements de plus, ça ne paraît quelque chose comme une espèce de raz-de-marée.

Par ailleurs, dans le diffus c'est important parce que c'est une nouvelle marge de manœuvre que se donne la Mairie de Paris pour financer du logement social. Le diffus en fait partie et ça restera relativement modeste puisque ce n'est évidemment pas l'objectif de préempter tous les appartements. Ils ont été ciblés selon certains critères et de fait, ce ne seront tous les appartements qui seront préemptés par la Ville de Paris. Les transactions se font tout à fait normalement sur le marché immobilier dans le diffus pour les parisiens qui souhaitent acquérir leur logement ou le vendre.

M. Jonathan SOREL s'associe aux propos de Mme Claire MOREL. Effectivement, il ne pense pas que cette délibération soit le cheval de Troie qui fait que l'on se dirige vers l'invasion du 9^e par les classes populaires mais il n'avait pas compris que l'exécutif avait une opposition historique au diffus, peut-être n'y a-t-il pas été attentif au début. Il remarque que Mme LEYDET dit : « on est contre le diffus, ça va créer des problèmes avec les locataires ». Il voudrait qu'on lui explique comment faire du logement social sur Paris et surtout à l'heure où tout le monde évite maintenant de reproduire les grands ensembles des années 50-60 après l'appel de l'abbé Pierre où l'on essaie de construire de la mixité sociale. Quoiqu'il en soit, on n'a pas la place pour faire du grand ensemble et du 100 % social à Paris. Le diffus est justement une manière de faire du social tout en étant dans la mixité sociale.

.../...

Donc, à moins que l'exécutif soit favorable à la construction de grands ensembles dans le 9^e arrondissement et à de grandes opérations de logement social, il estime que le diffus est une manière de faire de la mixité sociale. Il découvre cette position qu'il n'arrive pas à comprendre.

Madame le Maire répond que ce n'est pas une politique du logement puisque depuis 20 ans, on a triplé le nombre de demandeurs de logements dans Paris et dans le 9^e arrondissement, la pression immobilière est très forte.

Mme Isabelle VUGHT soutient la position exprimée par Mme Sylvie LEYDET. Elle pense que les petits logements qu'on trouve dans le diffus étaient souvent des logements qui appartenaient au parc social de fait. Les appeler « logements sociaux » c'est un statut, en réalité en termes d'occupation c'est la même chose. Elle regrette que l'on soit à la course au 20, voire au 25, voire au 30 %, puisque c'est l'objectif de la Maire de Paris. C'est-à-dire qu'on conventionne à tout crin des petits logements mais on ne construit pas, alors on n'avance pas beaucoup.

Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 3 voix pour (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL), sur le projet de délibération DU 2017-66.

Madame le Maire annonce une subvention pour l'association U.D.A.F., pour un établissement charmant qui répond vraiment aux attentes de beaucoup de familles du 9^e.

DÉLIBÉRATION 09.2017.034 (DFPE 2017-27) - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (1.381.970 EUROS), SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT (297.238 EUROS) ET AVENANTS AVEC L'ASSOCIATION U.D.A.F. (9^E) POUR SES NEUF ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris

Mme Gypsie BLOCH rappelle que l'union départementale des associations familiales de Paris gère 9 établissements d'accueil de la petite enfance dont le multi accueil Blanche situé dans le 9^e, dans la rue du même nom.

Cet établissement accueille 32 enfants et son taux d'occupation et son taux de fréquentation actuel sont au-dessus des taux fixés par la convention pluriannuelle d'objectif. C'est un établissement avec lequel on travaille très bien, qui est présent systématiquement lors des commissions d'attribution des places. Il y a deux subventions proposées dans cette délibération. Une première subvention qui est une subvention de fonctionnement pour l'année 2017 de 217 950 € et qui a été minorée, l'association ayant eu un exercice excédentaire l'année passée. Cette subvention est en baisse due à une majoration des recettes d'activité, c'est assez classique. Il y a aussi une subvention d'équipement qui est proposée dans cette délibération pour un montant de 297 238 € et qui correspond aux charges d'amortissement des emprunts pour le fonctionnement de l'établissement.

.../...

Mme Gypsie BLOCH précise que le secteur associatif est vraiment une composante essentielle de l'accueil de la petite enfance. Dans le 9^e arrondissement, environ 250 places sont proposées dans des établissements gérés par des associations, d'où l'extrême importance de soutenir ces équipements.

Donc elle invite à voter pour cette délibération.

Mme Pauline VÉRON indique que son groupe votera la subvention à l'U.D.A.F. pour l'établissement multi-accueil de la rue Blanche. C'était un montage financier assez original trouvé avec l'U.D.A.F. et la Mairie de Paris, qui avait été proposé par M. Jacques BRAVO pour permettre ce montage et la création de cette crèche avec un investissement foncier de la ville et ensuite une gestion associative. Il est vrai qu'en plus, avoir trouver cet endroit avec ce petit jardin c'est assez exceptionnel dans le 9^e. Elle se réjouit que cela marche bien, que cette structure remplisse ses objectifs et continue à être soutenue par la Mairie de Paris.

Madame le Maire ajoute : « et par la Mairie du 9^e puisque nous allons le manifester par notre vote unanime ».

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DFPE 2017-27.

DÉLIBÉRATION 09.2017.035 (DPA 2017-21) - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE 21, RUE MILTON (9^E) - INDEMNISATION D'UNE ENTREPRISE.

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris

Mme Gypsie BLOCH annonce une délibération un petit peu technique et attendue. La cour de récréation de l'école élémentaire du 21 rue Milton a représenté un chantier important. Parmi tous les chantiers entrepris depuis 2014, celui-ci a fait partie des gros chantiers puisqu'à la suite de graves infiltrations et un défaut d'étanchéité de la cour existant depuis plusieurs années, les élus ont décidé de procéder de manière assez urgente au renforcement de la cour et du bâtiment.

Pour information, en 2010, il y avait déjà eu des reprises ponctuelles suite à des infiltrations déjà mais cela s'est révélé insuffisant au vu des problèmes rencontrés. En 2013, à l'été, il y avait également eu un ravalement du bâtiment, toujours côté cour, mais qui n'avait pas non plus permis de traiter le problème. D'où la réouverture de ce chantier l'été dernier.

Or il a été découvert des canalisations amiantées et enterrées, ce qui a provoqué l'arrêt du chantier pour mettre en place la procédure de désamiantage. Cet arrêt de chantier a généré un surcoût pour l'entreprise en charge du chantier, surcoût à la fois dû aux travaux supplémentaires et un surcoût dû à l'immobilisation du personnel et du matériel.

.../...

Sur le surcoût pour les travaux, le problème a été soldé dans le cadre d'un avenant sur le montant du marché dès le mois d'octobre. Il reste encore un petit litige dû au surcoût pour l'immobilisation du personnel. L'entreprise a estimé sa demande d'indemnisation à 11 600 €, ce qui est jugé tout à fait fondé par le maître d'ouvrage. Donc Mme Gypsie BLOCH invite à voter pour cette délibération qui permettra de régler ce problème d'indemnisation et d'éviter tout litige entre l'entreprise et la Ville de Paris.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DPA 2017-21.

Madame le Maire indique que le Conseil va passer à l'examen des vœux présentés par l'exécutif municipal du 9^e.

VŒU 09.2017.036 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF DU 9^E ARRONDISSEMENT RELATIF AU BILAN DU PLAN VÉLO 2015-2020.

M. Alexis GOVCIYAN précise qu'avec le bilan du plan vélo de la Ville de Paris, il va aborder également le bilan vélo réalisé déjà par M. Sébastien DULERMO dans le 9^e, parce que les deux ne sont pas tout à fait les mêmes.

Le bilan du plan vélo parisien n'est pas glorieux. Avec seulement 4 % des aménagements réalisés, la réalité est en complet décalage avec les ambitions communiquées par la Maire de Paris.

Dans le 9^e arrondissement, il faut regretter par exemple les aménagements prévus mais non programmés de la rue Châteaudun ou de la rue Lafayette, ou sans cesse repoussés comme le boulevard Haussmann.

La pratique cyclable est pourtant un axe prioritaire pour proposer aux parisiens et aux visiteurs des offres de mobilité alternative et il est urgent de développer des itinéraires cyclables.

Pour ce qui concerne le 9^e arrondissement, les aménagements en faveur du vélo avancent. Ils ont bien avancé grâce au travail de M. Sébastien DULERMO et des équipes, conformément au plan d'amélioration de la pratique cyclable dans le 9^e présenté et voté ici.

Ainsi en 2015, il y a eu plus de 126 places de stationnement pour les vélos dans le 9^e et en 2016, pas moins de 66 places ont été créées car le stationnement est un enjeu important pour développer la pratique cyclable.

D'ailleurs, en lien avec M. Sébastien DULERMO, adjoint en charge des aménagements de la voirie, une concertation va être lancée prochainement sur la mise en place d'une zone de 30 km/h dans le Nord-est de l'arrondissement.

.../...

Par ce vœu, l'exécutif demande qu'un bilan d'avancement du bilan vélo parisien soit présenté au conseil de Paris et au conseil d'arrondissement. M. Alexis GOVCIYAN précise que ce vœu n'aurait pas être déposé car l'article 4 de la délibération sur le plan vélo prévoyait une présentation annuelle du bilan d'avancement. Comme ce bilan n'a pas été présenté, l'exécutif le rappelle et demande à ce qu'il y ait un bilan conformément à l'article 4.

Mme Pauline VÉRON confirme que ce bilan est nécessaire. Il était prévu par la délibération donc son groupe votera ce vœu en faveur d'un bilan prévu par M. Christophe NAJDOVSKI. Effectivement, il y a un petit peu de retard mais il y a eu beaucoup de délibérations et de projets et d'aménagements prévus, notamment cyclables. Ce n'est pas forcément parce que les choses n'avancent pas qu'il n'y a pas eu un bilan. Il faut trouver du temps pour réaliser ce bilan mais effectivement, c'est important de faire ce bilan.

Mme Isabelle VUGHT explique sur ce sujet, en lien avec le budget participatif, que la multiplication des projets qui n'ont pas forcément abouti a entraîné le fait que la Ville de Paris a recommandé de ne pas multiplier encore des projets vélo. Il y a un vrai problème d'accumulation et de non évaluation des dispositifs existants.

Madame le Maire constate que le budget participatif a ajouté une charge de travail importante pour les services déjà encombrés pour répondre à toutes les demandes et aux attentes des parisiens et des parisiennes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu la délibération 2015 DVD 99 relative au Programme vélo 2015-2020, qui prévoyait en son article 4 une présentation annuelle du bilan d'avancement du programme vélo 2015-2020 au Conseil de Paris et aux Conseils des arrondissements concernés ;

Vu le plan d'amélioration de la pratique cyclable dans le 9e arrondissement, adopté par le Conseil d'arrondissement du 2 mars 2015 ;

Vu le vœu présenté par M. Alexis GOVCIYAN.

Est adopté à l'unanimité, le vœu suivant :

Considérant qu'à l'approche du deuxième anniversaire du plan vélo, aucun bilan n'a été porté à connaissance du Conseil de Paris ou des Conseils d'arrondissement ;

*Considérant que le comité vélo récemment réuni a consisté en un point d'étape, sans convier ni les groupes politiques ni les mairies d'arrondissement ;
mis en place un observatoire du plan vélo sur Internet ;*

.../...

Considérant que cet observatoire conclut que seuls 4 % des aménagements prévus d'ici 2020 ont été réalisés à ce jour ;

Considérant que la période d'observation des voies sur berges ne suffit pas à expliquer ces retards ;

Considérant que dans le 9^e, les aménagements prévus sur le boulevard Haussmann et les rues La Fayette et Châteaudun n'ont toujours pas été programmés ;

Delphine Bürkli et l'exécutif du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris présente, conformément à la délibération adoptée, un bilan d'avancement du programme vélo 2015-2020 au Conseil de Paris et aux Conseils d'arrondissement.

Madame le Maire annonce un deuxième vœu relatif à la dénomination de la place Théophile Bader, un beau projet à l'intersection du boulevard Haussmann, de la rue Lafayette, de la chaussée d'Antin et de la rue Halévy.

VŒU 09.2017.037 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF DU 9^E ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA DÉNOMINATION DE LA « PLACE THÉOPHILE BADER » À L'INTERSECTION DU BOULEVARD HAUSSMANN, DE LA RUE LAFAYETTE, DE LA RUE DE LA CHAUSSÉE D'ANTIN ET DE LA RUE HALÉVY, DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS.

Mme Claire GANNET, au nom de Madame le Maire et de l'ensemble de l'exécutif municipal, présente un vœu à la Maire de Paris relatif à la dénomination de la place Théophile Bader à l'endroit géographique intersection boulevard Haussmann, rue Lafayette, chaussée d'Antin, rue Halévy, au cœur de l'arrondissement. Actuellement ce carrefour stratégique et symbolique ne porte aucun nom, alors même qu'il est à la croisée de quatre voies majeures de l'arrondissement. Lui attribuer le nom de Théophile Bader qui était le fondateur des galeries Lafayette qui se situent à quelques mètres de là, serait une action forte et engagée des parisiens envers une figure emblématique du 9^e arrondissement.

Elle avoue avoir appris la biographie de Théophile Bader à cette occasion. En plus d'être le bâtisseur d'une des plus grandes institutions du prêt-à-porter françaises, Théophile Bader était un entrepreneur, un mécène, un philanthrope soucieux d'améliorer les conditions de vie de ses employés. C'est aussi cette générosité, ce rôle de grand patron social que l'exécutif souhaite saluer à travers une dénomination symbolique. La place Théophile Bader porterait alors le nom d'un grand officier de la légion d'honneur reconnu pour avoir rendu des mérites éminents à la nation et qui, compte tenu de ses origines juives, fut contraint de démissionner en 40 et mourut 2 ans plus tard spolié de tous ses biens.

Mme Claire GANNET invite à soutenir ce vœu afin de matérialiser une place hexagonale aujourd'hui dépourvue de nom, tout en rendant hommage à un homme dont l'œuvre contribue au rayonnement de Paris et de la France.

.../...

M. Alexis GOVCIYAN confirme le soutien de la société des membres de la légion d'honneur par rapport à cette initiative qui enverra, sans le cadre de la société, un courrier dans ce sens.

Mme Pauline VÉRON indique qu'avec Mme Claire MOREL elle votera ce vœu. C'est effectivement une bonne initiative qui a du sens à côté des galeries Lafayette. Simplement, elle fait observer qu'il y a beaucoup de noms de rues et de places qui portent le nom d'un homme, il y a beaucoup de propositions pour des noms d'homme, comme encore celui-ci, alors que la commission dénomination des voies a tendance à essayer de rééquilibrer les choses en donnant des noms de rues et de places à des femmes. Donc il faut être attentif à valoriser l'histoire des femmes, que cela puisse se voir dans l'espace public. Il se trouve qu'effectivement, vu la personnalité et l'endroit, cette dénomination a du sens, mais ce sont toujours des hommes.

Elle avait fait voter un vœu au conseil de Paris pour qu'il y ait une place, ou une rue, ou un endroit pour Pauline VIARDOT dans le 9^e arrondissement. Elle pense que ce serait intéressant de faire aboutir ce vœu parce que c'est une femme qui a marqué l'histoire du 9^e. On doit pouvoir trouver aussi un endroit et faire avancer de ce côté-là aussi la cause des femmes.

Madame le Maire ajoute qu'avec M. Alexis GOVCIYAN et Mme Claire GANNET, elle travaille également, sans avoir encore totalement trouvé le lieu, à rendre hommage à la mémoire de Berthe WEILL dans l'arrondissement. Ce sera peut-être au prochain conseil d'arrondissement.

M. Jonathan SOREL voulait intervenir dans le même sens que Mme Pauline VÉRON. Il a quelques réserves parce qu'il y a justement un énorme déséquilibre du point de vue de la présence des femmes dans l'espace public qui se traduit de manière très prosaïque par le nom des rues. Il est plutôt enclin à rééquilibrer, mais compte tenu de la localisation et de la biographie, il accepte ce choix.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu présenté par Mme Claire GANNET.

Est adopté à l'unanimité, le vœu suivant :

Considérant que l'intersection de ces quatre voies majeures de l'arrondissement représente un carrefour stratégique et symbolique, qui matérialise une place hexagonale qui ne porte actuellement pas de nom ;

Considérant que cette place s'inscrirait dans une continuité de places émaillant le boulevard Haussmann, à l'exemple des places Adrien Oudin et Diaghilev ;

.../...

Considérant que Théophile Bader (1864-1942) est une figure emblématique du 9^e arrondissement, qui contribue au rayonnement de Paris et de la France en tant que fondateur des Galeries Lafayette (1895) ;

Considérant que Théophile Bader était un entrepreneur, un important mécène des arts plastiques, de la musique et de l'opéra, un philanthrope soucieux d'améliorer les conditions de vie de ses employés, et un bâtisseur d'ouvrages exceptionnels qui représentent une grande valeur pour le 9^e arrondissement et plus largement pour Paris, véritables emblèmes de la vitalité commerçante, de la créativité et de l'innovation de la capitale de la France ;

Considérant que la générosité de Théophile Bader s'est exprimée entre autre dans son rôle de grand patron social : préoccupé par le bien-être de ses employés, il mit en place une crèche pour les enfants des employées, une caisse de secours (1899) puis une caisse de prévoyance (1909), avant l'introduction du système national des retraites, pour suivre sa devise « Les gens doivent être bien dans l'entreprise » ;

Considérant que Théophile Bader fut reconnu pour avoir rendu « des mérites éminents à la Nation » et fut nommé Grand Officier de la légion d'honneur en 1932 saluant ainsi le travail exceptionnel de cet homme hors du commun ;

Considérant que compte tenu de ses origines juives il fut contraint de démissionner en 1940 et mourut deux an plus tard spolié de ses biens ;

Considérant que les Galeries Lafayette sont le dernier grand magasin français dirigé par les descendants directs de son fondateur ;

Delphine Bürkli et l'exécutif du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Nomme « Place Théophile Bader » l'espace public à l'intersection du boulevard Haussmann, de la rue Lafayette, de la rue de la Chaussée d'Antin et de la rue Halévy.

Madame le Maire indique que le dernier vœu de l'exécutif municipal est relatif aux cours individuels de musique dans les centres d'animation.

Mme Claire GANNET annonce un sujet sur lequel l'exécutif de la Mairie du 9^e arrondissement est extrêmement mobilisé.

L'historique est le suivant. La manière dont on peut apprendre la musique est assez diverse. On peut l'apprendre au conservatoire, dans des cours privés et dans des centres d'animation, qui s'appellent désormais Paris Anim'. Si l'on regarde dans les différents lieux de développement de la musique, soit on se trouve confronté à l'absence de place au conservatoire, soit à la question financière des cours privés qui peuvent être rédhibitoires pour de nombreuses familles parisiennes. C'est sur le sujet des cours individuels de musique qui ne sont malheureusement plus offerts partout, que les élus veulent émettre un vœu.

.../...

Sans entrer dans le débat, tout le monde est d'accord pour dire qu'il y a des vertus à la pratique collective de la musique. Mais avant de pouvoir être dans un orchestre, il faut d'abord apprendre un instrument parce qu'autrement, ça donne une immense cacophonie qui n'est agréable pour personne, ni pour les musiciens, ni pour les publics, ni pour les parents. Évidemment, tout le monde est bien d'accord aussi sur le fait que les musiciens ne sont pas tous voués à devenir des professionnels. On peut tout à fait avoir une pratique amateur mais même une pratique amateur nécessite, dans le cadre de la musique, un certain niveau d'exigence.

Quel est le sens du vœu ? Les élus de la majorité forment le vœu aujourd'hui que la Maire de Paris adresse au conseil d'arrondissement un bilan détaillé de la concertation qu'elle a menée sur la réforme des centres d'animation et plus précisément sur la suppression des cours individuels de musique. Les élus constatent aujourd'hui une grande démotivation des familles qui, dans les lieux où il n'y a plus de cours de musique individuel, désertent pour aller vers des lieux où il y a des cours de musique. On le voit à la Tour des dames qui ne propose aujourd'hui plus aucun cours de musique individuel, la plupart des cours ne sont pas remplis alors qu'il y a une liste d'attente pour les cours d'individuels à Valeyre. Les élus forment le vœu de manière très claire de proposer des cours individuels de musique dans les centres d'animation qui le souhaitent.

Madame le Maire remercie Mme Claire GANNET pour cet exposé qui défend bien le vœu. Elle est passionnée et concernée par ce vœu et cela se voit.

Mme Pauline VÉRON rappelle que lors d'un vœu au conseil de Paris en juin 2016, l'exécutif parisien et sur ce sujet, elle-même s'est engagée, dès que la concertation serait terminée, à faire un point d'étape. Cette concertation est en train de se terminer pour ce qui est de la partie qui implique les gestionnaires et les professeurs de musique. Elle a tenu 12 réunions depuis 3 mois avec l'ensemble des gestionnaires des centres Paris Anim', dans lesquels il y avait à chaque fois des professeurs de musique, les directeurs des centres et les représentants des gestionnaires.

Elle a reçu par ailleurs deux délégations syndicales de professeurs et cela a donné lieu à des échanges nourris. Globalement, les professeurs avaient besoin d'échanger, de préciser les choses, c'était l'objet de cette concertation. Il en ressort qu'aujourd'hui, une majorité de professeurs comprennent ce qui est souhaité, c'est-à-dire une pédagogie de groupe, pas le fait de faire de la musique en groupe mais le fait d'apprendre à faire de la musique en étant trois élèves pendant le cours. Cela ne pose pas problème pour une majorité de professeurs, puisque dans un grand nombre de centres d'animation, c'est déjà le cas. Aujourd'hui il y a un certain nombre de centres qui ont mis en œuvre la réforme ou d'autres qui volontairement ont commencé à l'appliquer, que ce soit dans les 8^e, 9^e, 11^e, 12^e, 16^e, 20^e mais aussi l'ensemble des centres gérés par ACTIS dans l'Ouest parisien.

.../...

Tous les centres du 10^e, ceux du 11^e, ceux du 12^e, ceux du 13^e et ceux du 14^e ne font plus de cours individuel de musique mais ont soit des ateliers d'apprentissage à trois élèves parfois quatre, parfois cinq, parce que ça existait déjà avant la réforme, soit ont maintenu les cours collectifs. Un certain nombre de professeurs souhaitent être accompagnés dans l'apprentissage de cette pédagogie. D'ailleurs il a été permis aux professeurs de musique des centres Paris Anim' de participer aux formations organisées pour les professeurs des conservatoires. Ce sont des agents de la Ville de Paris, alors que les professeurs des centres Paris Anim' ne sont pas des agents directement de la ville de Paris. Un moyen a été trouvé pour faire en sorte qu'ils puissent faire les formations ensemble par des professionnels de la pédagogie de groupe et cela se passe bien. Ils étaient demandeurs, puis effectivement, quelques professeurs qui n'ont toujours donné que des cours individuels et qui ne souhaitent pas poursuivre dans ce cadre.

Aujourd'hui, ainsi que Mme Pauline VÉRON l'a rappelé, des réunions se tiennent encore, la concertation n'est pas tout à fait finie. La Ville de Paris est en train de regarder précisément comment mettre en place de façon généralisée ce nouvel enseignement à la rentrée de septembre, notamment vis-à-vis de certains instruments ou dans certains locaux, parce que peut se poser la question de la taille des locaux pour accueillir trois élèves dans une salle. Aujourd'hui, elle a rencontré plusieurs professeurs dans plusieurs arrondissements qui font des cours de guitare à trois, même parfois un peu plus, des cours de guitare mais aussi de piano à trois, avec plusieurs instruments. Elle a fait en sorte de dégager une enveloppe budgétaire pour aider certains centres d'animation à acheter des instruments, si certains souhaitent être aidés pour s'assurer que les élèves aient bien chacun un instrument. Il y a encore quelques questions à régler en fonction des locaux et en fonction des instruments.

Donc une fois que toutes ces réunions seront terminées, elle fera un bilan précis de cette concertation et organisera des réunions publiques pour les usagers, les parents et les enfants des centres Paris Anim', pour venir présenter cette réforme et pouvoir répondre aux questions des usagers. Une grande campagne de communication sera organisée autour des centres Paris Anim'.

Mme Pauline VÉRON informe que les inscriptions dans les cours qui ont ouvert à la rentrée, notamment les cours à trois, sont suivies de près puisque dans certains centres, il y a des cours collectifs, des cours à trois, des cours individuels. Un tableau de suivi de ces cours existe aujourd'hui il n'y a pas moins d'élèves dans les cours à trois que de manière générale dans les cours de musique. Il n'y a pas de recul constaté, au contraire, cela permet à des élèves qui étaient sur liste d'attente dans certains arrondissements d'accéder à des cours de musique.

Elle émettra un avis défavorable sur ce vœu. Aujourd'hui, l'objectif est bien de mettre en place la réforme à la rentrée de septembre, comme elle a été votée par le conseil de Paris et de discuter avec les professeurs et les directeurs de centres pour voir comment la mettre en œuvre pour que les choses se passent bien.

.../...

Pour l'instant, les retours ne sont pas du tout négatifs. Elle ne votera pas contre le fait de donner un bilan détaillé parce qu'elle le fera à l'issue de la concertation puisque le détail en est demandé. Mais les objectifs poursuivis dans cette réforme, c'est-à-dire l'augmentation d'usagers en musique tout en maintenant la qualité de l'enseignement, penche vers une stabilité du nombre de professeurs dans les centres d'animation et du nombre d'ateliers proposés aux enfants. Bien sûr, Mme Pauline VÉRON a tout à fait conscience que cette évolution a soulevé des inquiétudes ou des interrogations mais il n'y a pas de raison de ne pas y arriver. À Lyon, à Lille, dans de très nombreuses villes de banlieue parisienne, dans les centres d'animation, il n'y a que des cours collectifs à trois élèves ou quatre ou cinq maximum. Pourquoi à Paris, n'aurait-on pas la capacité de développer cette pédagogie qui existe depuis très longtemps et qui est enseignée par des spécialistes ?

Mme Isabelle VUGHT s'étonne de l'argument qui consiste à dire qu'avec des cours à trois, il y a plus d'élèves qu'avec des cours individuels. Le premier volet est d'attirer plus de monde mais le second volet c'est la qualité. Il est évident que ce deuxième volet n'est pas satisfaisant comme l'a excellemment dit Mme Claire GANNET.

Mme Claire GANNET conclut en disant qu'on est très loin d'une vision doctrinale et idéologique sur le sujet, loin de dire qu'à un moment des cours collectifs peuvent être intéressants, mais on souhaite quand même vraiment que les usagers puissent avoir le choix.

Madame le Maire ajoute qu'il ne faudrait pas que cette décision soit motivée par des considérations financières et comptables, comme cela en a l'air malheureusement, au détriment de la qualité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu la délibération 2016 DJS 233, relatives aux avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris ;

Vu la délibération votée 2016 DJS 195, relative à la modification des tarifs applicables aux usagers et avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris ;

Vu le vœu 2016 V 152 de l'exécutif parisien relatif à la réforme des centres d'animation ;

Vu le vœu 2016 V 32 de l'exécutif parisien relatif à l'évolution de l'enseignement musical dans les centres d'animation ;

Vu le vœu présenté par Mme Claire GANNET.

.../...

Est adopté par 11 voix pour, 3 voix contre (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL), le vœu suivant :

Considérant qu'à Paris, l'enseignement musical est actuellement assuré par les conservatoires, les centres d'animation, les professeurs de la ville de Paris dans les écoles élémentaires et les écoles privées de musique ;

Considérant la réforme en cours des Conservatoires, dont le volume de places est en outre très insuffisant au regard de la demande ;

Considérant nos craintes quant au vœu de l'exécutif parisien de février 2016 qui annonçait une « pédagogie innovante individualisée par petits groupes » ;

Considérant que la pratique collective est déjà très présente dans beaucoup de Centres d'Animation, en complément des cours individuels, pour les usagers qui en sont demandeurs ;

Considérant notre opposition, en juin 2016, à la suppression des cours individuels de musique dans les centres d'animation en faveur de cours dits « semi-collectifs » de 3 personnes ;

Considérant que dans certains centres d'animation, des parents nous alertent sur le fait que certains cours se tiennent désormais déjà à 4 ou 5 élèves et que le fait de faire attendre les élèves pour passer l'un après l'autre sur l'instrument ne semble pas particulièrement « innovant » ;

Considérant que certaines conséquences dommageables n'ont pas tardé à apparaître : baisse du nombre d'usagers, déclassement, licenciement ou ruptures de contrat des enseignants, baisse de considération envers les enseignants qui ne peuvent plus satisfaire la qualité de leurs enseignements ;

Considérant que dans les centres où la réforme ne s'applique pas encore, la concertation n'a pas suffi à rassurer, ni à convaincre l'ensemble des usagers ou des enseignants qui appréhendent désormais la rentrée de septembre 2017 avec le passage de cours individuels à des cours collectifs de musique ;

Considérant que l'exécutif s'était engagé à mettre en place durant l'année 2016/2017 une concertation avec l'ensemble des acteurs et dans chaque arrondissement ;

Considérant que le vœu de l'Exécutif voté en juin 2016 disposait que :

« la réforme ne sera mise en œuvre qu'à la rentrée 2017 à l'issue de la concertation sur les cours de musique » ;

« la concertation sera guidée par le maintien de la qualité de l'offre musicale dispensée dans les centres d'animation (...) et par le maintien dans l'emploi dans les centres d'animation afin de répondre aux importantes demandes d'inscription en cours de musique de la part des parisiens » ;

.../...

Delphine Bürkli et les élus de l'exécutif du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- adresse aux conseils d'arrondissement un bilan détaillé de la concertation qu'elle a menée sur la réforme des centres d'animation et plus précisément sur la suppression des cours individuels de musique ;

- maintienne les cours individuels de musique dans les centres d'animation qui le souhaitent ;

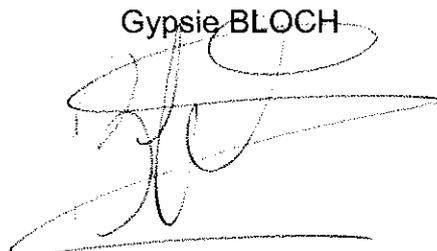
Madame le Maire remercie les participants pour leur attention et fixe la date du prochain Conseil au lundi 24 avril 2017.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'Arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55 minutes.

Le Secrétaire du Conseil d'Arrondissement

Gypsie BLOCH

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gypsie Bloch', written over the printed name. The signature is stylized and somewhat abstract, with a large loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.